

NOVEMBRE 1983 - 6FF

Le Courrier de l'unesco

FREE NELSON MANDELA
BRAVE ADVOCATE OF
THE RIGHTS OF MAN



28. November '83
L. F. ...

RACISME, RACISMES

Le temps des peuples



19 CANADA

Jeu d'os

Photo © Dominique Darbois, Paris

Ces jeunes Esquimaux de la Terre de Baffin, une île du nord du Canada, s'adonnent à un jeu d'adresse. Celui-ci consiste à introduire de petits os de phoque dans une moufle et à les faire ressortir au moyen d'une lanière terminée par un nœud coulant. Chaque os a une signification : bloc de neige, chien, parent, phoque, etc. Le gagnant est celui qui a retiré le plus d'os et peut ainsi construire un igloo ou un traîneau ou encore un attelage.

Publié en 27 langues

Français	Tamoul	Coréen
Anglais	Persan	Kiswahili
Espagnol	Hébreu	Croato-Serbe
Russe	Néerlandais	Macédonien
Allemand	Portugais	Serbo-Croate
Arabe	Turc	Slovène
Japonais	Ourdou	Chinois
Italien	Catalan	Bulgare
Hindi	Malais	Grec

Une édition trimestrielle en braille est publiée en français, en anglais, en espagnol et en coréen.

Mensuel publié par l'UNESCO
Organisation des Nations Unies
pour l'Éducation,
la Science et la Culture

Ventes et distributions :
Unesco, place de Fontenoy, 75700 Paris
Belgique : Jean de Lannoy,
202, avenue du Roi, Bruxelles 6

ABONNEMENT — 1 an : 58 francs français ; 2 ans (valable uniquement en France) : 100 francs français ; Paiement par chèque bancaire, mandat, ou CCP 3 volets 12598-48, à l'ordre de : Librairie de l'Unesco. Retourner à Unesco, PUB/C, 7, place de Fontenoy - 75700 Paris.

Reliure pour une année : 46 francs.

Rédacteur en chef :
Edouard Glissant.

ISSN 0304-3118
N° 11 - 1983 - OPI - 83 - 3 - 404 F

pages

	① Les dogmes de l'inégalité des hommes et des races au long de l'histoire
4	Le préjugé de race par Michel Leiris
6	Les sources des idées racistes par Mikhaïl V. Krioukov
9	L'ethnocide
11	② Le racisme dans le monde contemporain Hétérophobie et racismes par Albert Memmi
14	③ L'apartheid : le racisme colonial institutionnalisé L'histoire de la honte par Basil Davidson
17	L'Unesco, les Nations unies et l'Afrique du Sud
22	④ Racisme virulent, racisme larvé Image de soi, image de l'Autre par Tahar Ben Jelloun
25	⑤ Le racisme et la science Les mythes au microscope par Albert Jacquard
28	⑥ Préparer l'avenir La contre-attaque culturelle par Maria do Céu Carmo Reis
31	Le métissage culturel : la fin du racisme ? par Roberto Fernández Retamar
34	Latitudes et longitudes
2	Le temps des peuples CANADA : Jeu d'os

Le Courrier du mois

POURQUOI le racisme, forme évidente de la barbarie, doit-il faire l'objet d'une attention constante, périodiquement réaffirmée ? Sans doute parce que ses manifestations ne cessent d'entraîner partout dans le monde des oppressions inédites qui s'ajoutent aux anciennes, mais aussi parce que ses substituts, sa stratégie, sont sans arrêt renouvelés, plus violents et plus insidieux à la fois, et qu'il convient en chaque occasion de préciser l'approche qu'on en fait.

L'Autre, l'étranger, est généralement perçu comme étrange, soit pour son apparence (qu'on lie à sa « race »), soit pour son statut social, sa pauvreté ou ses mœurs, ses privilèges ou ses possibilités. Mais l'humanité apprend aussi à savoir que l'Autre nous présente, comme dans un miroir, une image de nous-mêmes qui d'ordinaire nous fait peur. Vaincre cette peur agressive, c'est faire reculer le racisme, qui en est un sous-produit.

L'analyse montre qu'une telle phobie de l'Autre est inculquée, qu'elle résulte du jeu pesant des structures sociales. Mais il faut souligner que le racisme, dans ses avatars contemporains, n'est pas tombé du ciel ; c'est le produit historique d'un phénomène historique : l'exploitation

économique (et sa justification « idéologique ») du travail du colonisé.

Il n'est pas étonnant que son « stade ultime » soit l'apartheid, racisme colonial poussé à l'extrême et institutionnalisé. La pratique de l'apartheid constitue une menace, non seulement pour les peuples du sud de l'Afrique, mais aussi pour la paix internationale. Dans tous les sens, c'est un crime contre l'humanité.

Aussi, la lutte contre le racisme est-elle un des objectifs majeurs des mouvements de libération dans le monde. L'émancipation des peuples dominés passe par la défense de leur identité culturelle, elle-même liée à leur liberté politique, économique et sociale. Exalter les cultures du monde, leur diversité, leur droit égal au développement, c'est donc aussi hâter cette généralisation et ces interrelations du savoir qui feront reculer l'infamie raciste.

Dans cette perspective, la science, qui est objective, ne peut se satisfaire de rester neutre. Elle conteste formellement toute prétention à définir les « races » à partir de données génétiques déterminantes. Compte tenu d'un métissage millénaire, l'écart génétique entre individus ou groupes d'individus apparaît bien plus grand que celui qui différencie les prétendues « races », ainsi cataloguées à partir de cri-

tères sans signification. A plus forte raison, fait-on justice d'une liaison (et donc d'une hiérarchie qui en procéderait) entre caractères héréditaires « de race » et traits culturels.

L'Unesco participe inlassablement à ce combat pour la vérité, contre l'oppression et les préjugés, comme lui en font un devoir imprescriptible le Preamble de son Acte constitutif, adopté à Londres le 16 novembre 1945, et l'Article premier de cet Acte, lequel énonce solennellement que si « l'Organisation se propose de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales », c'est « pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ».

Notre couverture : portrait de Nelson Mandela, le dirigeant du African National Congress emprisonné depuis 1962, par le peintre irlandais Louis le Brocq, œuvre exécutée pour l'exposition *Les peintres contre l'apartheid*. Au-dessus de son visage, il est écrit en anglais : « Libérez Nelson Mandela, le courageux défenseur des droits de l'homme ».

Photo © Les peintres du monde contre l'apartheid, Paris

① Les origines et l'évolution des dogmes de l'inégalité des hommes et des races

LE PRÉJUGÉ DE RACE

Michel Leiris

On peut se demander d'où vient ce préjugé qui fait tenir certains groupes humains pour inférieurs en raison d'une composition raciale qui les handicaperait irrémédiablement.

La première constatation à laquelle on est amené par l'examen des données que nous fournissent l'ethnogra-

MICHEL LEIRIS, écrivain et ethnologue français, a été chargé de recherches au Centre national de la recherche scientifique et attaché au musée de l'Homme de Paris. Il est l'auteur notamment de *La règle du jeu*, vaste tétralogie autobiographique (1948-1976), de *Haut mal* (1943), recueil de poèmes, et d'un ouvrage d'ethnologie, *Afrique noire* (1967). Le texte que nous publions ici est tiré de son étude *Race et civilisation*, parue dans *Le racisme devant la science*, ouvrage collectif publié en 1960 et, de nouveau, en 1973 (Unesco/Gallimard).

phie et l'histoire, c'est que le préjugé racial n'a rien de général et que son origine est récente.

Certes, dans mainte société qui entre dans le champ d'étude des ethnographes, il existe un orgueil de groupe ; mais ce groupe, s'il se tient pour privilégié par rapport aux autres groupes, ne se pose pas comme une « race » et ne dédaigne pas, par exemple, de se fournir en femmes parmi les autres groupes ou de sceller avec eux des alliances occasionnelles ; beaucoup plus que le « sang », ce qui fait son unité ce sont les intérêts communs et les activités diverses menées en association.

Dans la majorité des cas, ce groupe n'est même pas, en vérité, une « race » — tout au plus une fraction de race, en l'admettant très isolé — et

représente simplement une société dont l'antagonisme avec les autres sociétés, qu'il soit de tradition ou lié à des intérêts circonstanciels, n'est pas d'ordre biologique mais purement culturel.

Ceux que les Grecs qualifiaient de « barbares » n'étaient pas regardés comme inférieurs racialement mais comme n'ayant pas atteint le même niveau de civilisation que les Grecs ; Alexandre épousa lui-même deux princesses persanes et dix mille de ses soldats se marièrent avec des Hindoues. L'Empire romain fut soucieux surtout de lever des tributs sur les peuples subjugués et — ne poursuivant pas les mêmes buts d'exploitation systématique de la terre et des hommes que les impérialismes plus récents — n'eut aucune raison de pratiquer à leur égard

« Si les sociétés humaines actuelles sont séparées par des différences plus ou moins profondes, il n'en faut pas chercher la cause dans l'évolution raciale de l'humanité amenée (...) à se différencier à partir de la souche unique dont tous les hommes qui peuplent aujourd'hui la terre sont vraisemblablement issus ; ces différences s'inscrivent dans le cadre de variations culturelles qu'on ne saurait expliquer ni par le soubassement biologique ni même par l'influence du milieu géographique, pour impossible qu'il soit de négliger le rôle de ce dernier facteur... » (Michel Leiris). Ci-contre, nouveau-nés qu'un jugement superficiel aurait vite fait d'opposer en les disant de « races » différentes parce que la pigmentation de leur peau est différente. En réalité, ce critère n'a pas de signification biologique fondamentale (voir aussi notre légende p.26).

Photo Kitrosser-Unesco





Photo Chasseloup-Laubat © Musée de l'Homme, Paris

La Déclaration sur la race et les préjugés raciaux de 1978 a été adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à sa vingtième session. Elle définit le racisme comme « toute théorie faisant état de la supériorité ou de l'infériorité intrinsèque de groupes raciaux ou ethniques qui donnerait aux uns le droit de dominer ou d'éliminer les autres, inférieurs présumés, ou fondant des jugements de valeur sur une différence raciale ». Elle lui donne aussi un contenu très large puisqu'elle précise que « le racisme englobe les idéologies racistes, les attitudes fondées sur les préjugés raciaux, les comportements discriminatoires, les dispositions structurelles et les pratiques institutionnalisées qui provoquent l'inégalité raciale, ainsi que l'idée fallacieuse que les relations discriminatoires entre groupes sont moralement et scientifiquement justifiables ». On peut se demander si le racisme existait dans les premières formes de société, encore peu structurées. Ci-contre, peinture rupestre du Tefedest, au Hoggar, dans le Sahara central (Algérie).

la discrimination raciale. La religion chrétienne prêcha la fraternité humaine et s'il lui arriva, trop souvent, de manquer à ce principe elle n'élabora jamais d'idéologie raciste : des croisades furent menées contre les « infidèles », l'Inquisition persécuta les hérétiques et les juifs, catholiques et protestants s'entre-déchirèrent, mais ce furent toujours des motifs religieux et non des motifs raciaux qui furent mis en avant.

Le tableau ne commence à changer que lorsque s'ouvre la période d'expansion coloniale des peuples européens et qu'il faut bien trouver une justification à tant de violence et d'oppression, décréter inférieurs ceux dont — peu chrétiennement — on faisait des esclaves ou dont on exploitait le pays, et mettre au ban de l'humanité

(opération facile, vu les mœurs différentes et l'espèce de stigmate que représentait la couleur) les populations frustrées.

Les racines économiques et sociales du préjugé de race apparaissent très clairement si l'on considère que le premier grand doctrinaire du racisme, le comte de Gobineau, déclare lui-même avoir écrit son trop fameux *Essai sur l'inégalité des races humaines* (1853-1855) pour lutter contre le libéralisme : il s'agissait pour lui, qui appartenait à la noblesse, de défendre l'aristocratie européenne menacée dans ses intérêts de caste par le flot montant des démocrates, et c'est pourquoi il fit des aristocrates les représentants d'une race prétendue supérieure, qu'il qualifia d'« aryenne » et à laquelle il assigna une mission civilisatrice.

Des anthropologues comme les Français Broca et Vacher de Lapouge et l'Allemand Ammon s'efforcèrent également d'établir, par le moyen de l'anthropométrie, que la différenciation sociale des classes reposait sur des différences raciales (et, par conséquent, était fondée dans la nature des choses) ; mais l'extraordinaire brassage des groupes humains qui, dès la préhistoire, s'est produit en Europe comme dans le reste du monde, joint aux mouvements incessants de population dont les pays de l'Europe moderne sont le théâtre, suffit à démontrer l'inanité de pareille intention.

Plus tard, le racisme a revêtu les aspects virulents que l'on sait et a pris, dans l'Allemagne nazie notamment, la forme nationaliste sans cesser d'être, dans son essence, une idéologie ten-

Cette femme et ces enfants, juifs hongrois, viennent d'arriver au camp d'Auschwitz où ils vont être gazés (1944). Au cours de la Seconde Guerre mondiale, six millions de juifs ont péri dans les camps d'extermination nazis. En soulignant que « la grande et terrible guerre » que venait de subir l'humanité avait été « rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté d'y substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes », l'Acte constitutif de l'Unesco assignait à celle-ci l'obligation de s'engager dans la lutte contre le racisme.



Photo © Musée d'Auschwitz

▶ dant à instituer ou perpétuer des castes au bénéfice économique et politique d'une fraction — qu'il s'agisse de renforcer l'unité d'une nation posée en « race de seigneurs », d'inculquer à des colonisés le sentiment qu'ils sont irrémédiablement inférieurs à leurs colonisateurs, d'empêcher l'ascension sociale d'une partie de la population à l'intérieur d'un pays, d'éliminer des concurrents sur le terrain professionnel ou bien de neutraliser le mécontentement populaire en lui fournissant un bouc émissaire qu'on dépouillera par la même occasion.

C'est avec une amère ironie qu'on observera que le développement du racisme s'est effectué parallèlement à celui de l'idéal démocratique, quand il a fallu recourir au prestige nouvellement acquis de la science pour rassurer les consciences chaque fois que, de façon trop criante, on violait ou refusait de reconnaître les droits d'une portion de l'humanité.

Le préjugé racial n'est pas inné : comme le note M. Ashley Montagu, « en Amérique, là où Blancs et Noirs vivent fréquemment côte à côte, il est indéniable que les enfants blancs n'apprennent pas à se considérer comme supérieurs aux enfants nègres tant qu'on ne leur a pas dit qu'il en était ainsi » ; quand, d'autre part, on constate chez un groupe tenu à l'écart une tendance au racisme (se manifestant soit par l'endogamie volontaire, soit par l'affirmation plus ou moins agressive des vertus de sa « race »), il faut n'y voir qu'une réaction normale, d'« humiliés et offensés » contre l'ostacisme ou la persécution auxquels ils sont en butte et n'en pas faire un indice de la généralité du préjugé racial.

Il n'y a pas de race de maîtres en face de races d'esclaves : l'esclavage n'est pas né avec l'homme ; il n'a fait son apparition que dans des sociétés assez développées au point de vue technique pour pouvoir entretenir des esclaves et

en tirer avantage pour la production.

Du point de vue sexuel, on ne voit pas qu'il y ait, d'une race à l'autre, une répulsion : tous les faits recueillis attestent, au contraire, que des croisements de races n'ont pas cessé de se produire depuis les temps les plus reculés.

Le préjugé racial n'a rien d'héréditaire non plus que de spontané ; il est un « préjugé », c'est-à-dire un jugement de valeur non fondé objectivement et d'origine culturelle : loin d'être donné dans les choses ou inhérent à la nature humaine, il fait partie de ces mythes qui procèdent d'une propagande intéressée beaucoup plus que d'une tradition séculaire. Puisqu'il est lié essentiellement à des antagonismes reposant sur la structure économique des sociétés modernes, c'est dans la mesure où les peuples transformeront cette structure qu'on le verra disparaître.

Michel Leiris

LES SOURCES DES IDÉES RACISTES

Mikhaïl V. Krioukov

DURANT toute la longue période de son histoire qui a précédé la division de la société en classes, l'humanité n'eut pas la moindre notion de ce que pouvaient être les différences innées, congénitales, entre les groupes ethniques, idée qui constitue l'essence des préjugés racistes contemporains.

Dans une société qui ignorait encore l'inégalité sociale et l'oppression, le terrain n'était pas favorable à l'éclosion de l'idée d'inégalité ethnique. En outre, l'homme primitif ne pouvait se faire une image suffisante des différences culturelles et raciales au sein de l'humanité. Son « horizon ethnique » était trop étroit, limité au cadre de quelques groupes voisins relevant le plus souvent du même type économique et culturel et sans différences notables d'aspect anthropologique.

A la dernière étape de l'évolution de la société préhistorique, apparaissent les grands groupes ethniques nés de l'union de tribus ; les hommes dépassent alors pour la première fois les bornes de leur ancien univers. La conscience qu'ils ont d'eux-mêmes est influencée par l'existence, en dehors de « leur » groupe, de très nombreux autres qui sont « étrangers » et diffèrent le plus souvent par la langue et certaines particularités, culturelles et autres. Toutefois,

MIKHAÏL VASSILIEVITCH KRIOUKOV, ethnographe soviétique, est un collaborateur de l'Institut d'ethnographie de l'Académie des sciences de l'U.R.S.S. Il a publié de nombreux travaux scientifiques, notamment *La langue chinoise ancienne*. Le texte publié ici est un extrait de sa contribution à un recueil d'études collectif, *Races et société* (1982, Moscou).

dans cette opposition « nous-eux », c'est le critère tribal et non pas le critère culturel qui domine à ce stade de l'histoire de l'humanité : n'importe quelle tribu, pourvu qu'elle reconnaisse l'unité suprême de « notre » groupe, devient partie constituante de celui-ci, et réciproquement. Par ailleurs, à cette époque, tous les groupes « étrangers » pris ensemble ne sont pas perçus comme une entité cohérente et fondamentalement opposée à « nous ».

L'apparition des premières sociétés de classes fondées sur l'esclavagisme et l'exploitation du travail servile entraîne une modification sensible dans la conscience ethnique des peuples et leur vision du monde. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la société se trouve divisée en groupes antagonistes tandis que la nature même de l'esclavagisme conduit à transposer l'idée d'inégalité sociale dans le domaine des relations entre ethnies. Ces gens à l'aspect physique inhabituel et à la culture inconnue qu'on trouvait. désormais sans cesse en face de soi lors des expéditions de conquête, on les considérait comme des esclaves de fait ou en puissance, des êtres inférieurs. Les fresques et les reliefs de l'Égypte ancienne représentent souvent des étrangers qui tranchent par leur aspect extérieur sur le reste des habitants de la vallée du Nil et qui apparaissent en outre dans des attitudes ou des situations qui indiquent leur position d'êtres soumis, aux droits limités.

Cette opposition qu'introduisaient les anciens Égyptiens entre eux, les élus des dieux, et tous les autres peuples trouve un écho direct dans leur manière d'appeler « barbares » leurs voisins.

Hérodote affirme que « les Egyptiens appellent "barbares" tous ceux qui ne parlent pas la même langue que la leur ». Peut-être en était-il vraiment ainsi, mais il n'est pas exclu que le père de l'histoire ait prêté aux Egyptiens ce qui était en réalité le fait des Grecs.

Le mot « barbare » en grec désignait, en effet, à l'origine « celui qui parle une langue incompréhensible ». L'apparition des acceptions nouvelles du terme (barbare dans le sens d'« inculte », « bestial », « grossier ») est liée à l'idée qui se fait jour de différences fondamentales entre les Grecs et tous les autres peuples.



bares... vont les cheveux au vent et croisent leur habit sur le côté gauche. Ils ont le visage d'êtres humains et le cœur de bêtes sauvages. Ils portent un vêtement qui diffère de celui qui a cours dans l'Empire du Milieu, ils ont d'autres us et coutumes, une autre nourriture et d'autres boissons, ils parlent une langue incompréhensible... C'est pourquoi un gouvernant sage traite les barbares comme des bêtes sauvages ».

Les confucianistes considéraient que le territoire où vivaient les Chinois se trouvait au centre de l'Empire Céleste, ce qui correspond à une disposition tout à fait définie des astres. Ceux-ci déterminent l'équilibre spécifique

Cet arbre « exotique » qui engendre poissons et oiseaux figure dans un traité de botanique paru en France en 1605. Le tort de son auteur, qui voulait écrire un ouvrage scientifique, fut de prêter foi aux récits fantaisistes rapportés des « pays estranges et lointains » par certains voyageurs. L'image des hommes habitant des contrées éloignées a souvent été déformée avec la même légèreté, par un ethnocentrisme qui semble n'avoir épargné aucun peuple au cours de l'histoire. Dans maints ouvrages géographiques, en Occident et ailleurs, l'« étranger » est apparu comme une créature bizarre, à peine humaine, voire inférieure.

Photo © Bibliothèque nationale, Paris

Déjà au 5^e siècle avant notre ère, il devient très courant en Grèce de considérer les « barbares » comme des êtres inférieurs. Euripide affirmait, par exemple, que les barbares ne peuvent pas comprendre ce qu'est la justice car « leur esprit est plus faible que celui des Grecs ». Cette conception apparaît sous sa forme la plus accomplie dans le système philosophique d'Aristote.

Idéologue d'une Etat esclavagiste, Aristote considérait l'inégalité des droits sociaux comme une loi constitutive de l'être. Il supposait en l'homme deux parts : la part divine et la part animale. Selon que l'une ou l'autre domine en lui, l'homme est destiné par nature à commander ou à obéir.

Opposant à ceux qui ont vocation de gouverner et de penser les esclaves qui sont là pour exécuter les ordres et travailler, Aristote confond du même coup les concepts d'« esclave » et de « barbare ». Il affirme que « les barbares sont accoutumés à penser le moins possible car ils sont dans un état permanent de servitude ». Le philosophe grec voyait l'opposition des barbares et des Grecs en ceci que « la nature des barbares est de naissance plus servile que celle des Grecs ».

En plein accord avec ses propres conceptions, Aristote recommandait à son élève Alexandre de Macédoine d'avoir soin des Grecs comme de parents proches et de traiter les barbares comme des animaux ou des plantes.

Une telle approche du problème des « barbares » a son équivalent dans les idées de la Chine ancienne. Ban Gu, l'historien Han du 1^{er} siècle de notre ère, écrivait : « les bar-

des forces cosmiques du « yin » et du « yang » qui, à son tour, engendre les qualités et les propriétés de la nature humaine. « Dans les provinces des confins, les hommes vivent dans les montagnes et dans les défilés, les forces cosmiques sont en ces lieux dans un état de disharmonie. La terre, là-bas, gerce de froid tandis qu'un vent terrible balaie des déserts salés, là-bas alternent le sable et la pierre. La terre y reste sans emploi », lit-on dans le traité *Discussion sur le sel et le fer* du 1^{er} siècle avant notre ère. « L'empire du Milieu se trouve au centre du Ciel et de la Terre, là où les forces cosmiques sont en pleine harmonie. Le soleil et la lune passent au sud et l'étoile polaire apparaît au nord. La respiration harmonieuse de la terre fait que tout ici est plus vrai ». C'est pourquoi les habitants de l'Empire Céleste et les « barbares des quatre régions du monde » possèdent des « caractéristiques qu'il est impossible de changer ».

Une théorie de l'oikouménè, de la « terre habitée », d'un égocentrisme analogue avait cours aussi, on le sait, chez les Grecs. Ils se représentaient le monde habité comme un cercle au centre duquel, « à mi-chemin entre le lever et le coucher du soleil », se trouvait la Grèce. Delphes, qui était situé au cœur de la Grèce, était « le nombril du monde ».

L'idée que « notre » peuple vit au centre du monde habité et que les peuples qui l'entourent lui sont donc fatalement inférieurs en quelque chose était également répandue chez les Perses. Selon Hérodote, les Perses estiment entre tous leurs voisins, puis viennent les peuples qui vivent plus loin ; et ainsi de suite, leur estime est à proportion de la distance, si bien que les peuples dont les Perses font le moins de cas ▶

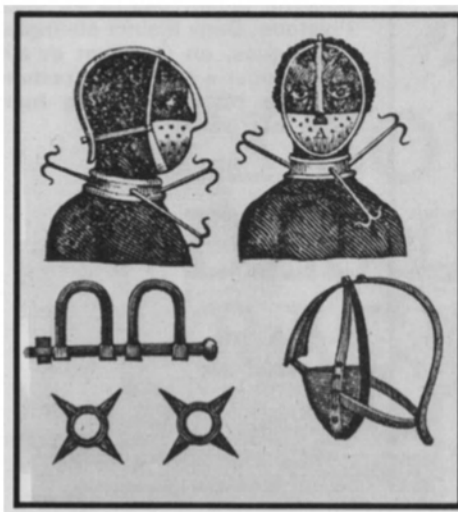
► sont ceux qui vivent le plus loin d'eux. Une telle approche de la classification des ethnies implique que quelque part, très loin, à la périphérie de l'oïkoumène, les gens peuvent ressembler à des animaux non seulement intérieurement, mais par leur aspect extérieur, ou bien différer des êtres humains normaux par une organisation particulière des différentes parties du corps.

Cette conviction que les pays lointains sont habités par des êtres qui n'ont pas un aspect tout à fait humain était partagée par les auteurs de nombre d'ouvrages géographiques de la Chine ancienne. Mais l'introduction du bouddhisme a modifié l'image que se faisaient les Chinois du reste du monde. Dans l'esprit des disciples de Bouddha, l'idée de la suprématie ethnique et raciale des Chinois s'estompe au profit de celle d'une communauté de religion. Comme la capitale religieuse du bouddhisme se trouvait très loin des frontières de la Chine, il se produisit une sorte de réestimation de l'échelle des valeurs dans l'appréciation du tableau d'ensemble du monde habité. L'épisode que raconte le pèlerin chinois Faxian dans ses récits de voyage en Inde en 412-425 est tout à fait révélateur. Quand on lui demande d'où il est, Faxian répond qu'il vient « de la terre des Han ». Cette déclaration suscite l'étonnement des moines boud-

catégoriquement l'hypothèse selon laquelle les monstres censés habiter les confins de la terre seraient les descendants des fils de Noé : « Soit les récits concernant ces monstres sont pure invention, soit, s'ils existent réellement, ce ne sont pas des hommes ; si vraiment il s'agit d'hommes, alors ils sont les descendants d'Adam ». La notion d'unité de l'espèce humaine s'appuie, chez saint Augustin, sur l'acceptation du dogme biblique de la création de l'homme.

Les auteurs européens du Moyen-Age ne reconnaissent en fait qu'une seule différence fondamentale entre les hommes : il y avait les chrétiens, et en face d'eux les païens. Il ne faudrait toutefois pas croire que le règne de l'idéologie religieuse ait conduit pour autant à une pleine égalité dans la conscience qu'avaient d'eux-mêmes les peuples appartenant au monde chrétien.

On dit à juste titre de la Renaissance que c'est l'époque où l'homme découvre l'Humanité. L'intérêt porté au patrimoine scientifique gréco-romain entraîna la diffusion d'un grand nombre d'idées des auteurs antiques. Par ailleurs, les grandes découvertes géographiques élargirent considérablement l'horizon ethnique européen. Il devint évident que les différences entre les groupes humains étaient infiniment



La traite des Noirs originaires du sud du Sahara, entre le 15^e et le 19^e siècle, a entraîné, selon certains experts, la déportation d'au moins 19 millions de personnes. Quel que soit le chiffre des pertes humaines subies par l'Afrique du fait du trafic négrier, il donne une faible idée des conséquences qu'a eues cette ponction sans précédent sur le développement culturel et économique du continent. Ci-contre, masque en fer, collier et entraves destinés à éviter l'évasion des esclaves (18^e siècle).

Photo © Edimedia, Paris

dhistes : « Comment des gens d'un pays aussi éloigné ont-ils pu arriver jusqu'ici ? ». L'Empire du Milieu se trouvait donc situé sur les marges du monde bouddhiste. Et ce n'est pas un hasard si Faxian n'emploie pas ce terme pour désigner la Chine : l'Empire du Milieu, pour lui, c'est l'Inde.

L'un des facteurs qui, au début du Moyen-Age, a le plus marqué la prise de conscience ethnique des peuples européens a été la diffusion du christianisme. Deux postulats fondent la position de la doctrine chrétienne orthodoxe envers la différenciation des races et des cultures : le fait que l'espèce humaine descende d'Adam et l'idée de la dégénérescence consécutive au péché originel.

A l'expulsion d'Adam et Eve hors de l'Eden et au meurtre d'Abel succède l'errance de Caïn qui a quitté ses parents pour fonder sa propre descendance, mais le fils cadet d'Adam prolonge la lignée de son père. Un des représentants de cette lignée, Noé, engendre trois fils qui fondent, après le Déluge, trois branches distinctes de l'espèce humaine : de Cham sont issus les peuples d'Egypte, d'Ethiopie, de Chanaan ; de Japhet les Cimmériens, les peuples de Magog, les Ioniens et d'autres ; de Sem les Elamites, les Assyriens, les Lydiens, les Hébreux et d'autres. Les peuples qui prennent part à la construction de la tour de Babel sont déjà si différents les uns des autres qu'ils n'ont pas la possibilité de se comprendre. A ce point de l'histoire de l'espèce humaine, des modifications apparaissent aussi dans le type physique des hommes, qui s'éloigne de plus en plus du type idéal d'Adam.

Dans *la Cité de Dieu*, saint Augustin (354-430) rejette

plus grandes qu'on ne le pensait jusque-là.

Particulièrement délicate était la question de l'origine des Indiens d'Amérique dont on ne pouvait trouver la moindre mention dans l'Ecriture Sainte. Le désir de concilier le dogme de l'Ancien Testament et les nouvelles données ethnographiques conduisit à l'élaboration d'un grand nombre de théories qui faisaient des Indiens d'Amérique un rameau de tel ou tel peuple européen, grec, romain, carthaginois ou même gallois. Cette solution au problème fut officiellement sanctionnée par le pape Jules II qui, dans une bulle de 1512, proclamait que les Indiens d'Amérique, comme tous les autres hommes, étaient les descendants d'Adam.

Radicalement autre était l'opinion formulée par l'érudit français Isaac de La Peyrère (1594-1676) auteur en 1655 d'un traité qui fit grand bruit, les *Praeadamitiae*. L'ouvrage mettait en doute la légitimité de l'explication de l'origine de tous les peuples du monde telle qu'elle découlait de la version de l'origine de l'homme selon l'Ancien Testament. L'auteur ne niait pas l'exactitude de l'histoire biblique, mais estimait qu'elle reflétait des événements ne concernant qu'un territoire limité. De ce point de vue, Adam pouvait être considéré comme l'ancêtre des Juifs, mais les Indiens d'Amérique, par exemple, devaient avoir eu leur propre Adam. Ainsi donc, la création de l'homme n'avait pas été un acte unique et isolé : il existait sur la terre plusieurs endroits distincts où l'homme était apparu. Cette idée finit par donner naissance à des théories antiscientifiques de toute sorte transformant en absolu la différenciation raciale de l'humanité.

Mikhaïl V. Krioukov

L'ETHNOCIDE

Depuis quelques années, on dénonce de plus en plus devant les instances internationales la perte de l'identité culturelle. Ce processus complexe, aux racines à la fois historiques, sociales, politiques et économiques, a été qualifié d'*ethnocide*.

L'ethnocide signifie que l'on dénie aux membres d'un groupe ethnique, collectivement ou individuellement, le droit d'utiliser, de développer et de transmettre leur langue et leur culture propres. C'est là une forme extrême de violation massive des droits de l'homme — notamment, du droit des groupes ethniques au respect de leur identité culturelle et du droit de tous les individus et de tous les peuples d'être différents, de se concevoir et d'être perçus comme tels, droit reconnu par la Déclaration sur la race et les préjugés raciaux adoptée par la Conférence générale de l'Unesco en 1978. Nous publions ci-dessous les conclusions de la Réunion d'experts sur l'ethno-développement et l'ethnocide en Afrique, convoquée par l'Unesco et qui s'est tenue à Ouagadougou du 31 janvier au 4 février 1983.

DE plus en plus, en Afrique, se dégage la conscience du danger d'une disparition rapide des cultures et de l'identité collective, menaçant l'ensemble du continent et plus particulièrement certains peuples.

Ce danger prend, en premier lieu, la forme d'une atteinte généralisée au substrat africain commun.

En Afrique australe, l'agression revêt, avec l'apartheid et la création des bantoustans, une dimension dramatique ; la référence aux ethnies est utilisée pour scléroser, diviser et détruire tout un peuple dans sa personnalité et ses structures fondamentales.

Pour certains peuples enfin, en majorité pasteurs, chasseurs, cueilleurs, migrants, on se trouve en face d'un processus insidieux qui tend à nier leur identité culturelle et en fin de compte leur existence en tant que peuple.

Ces différentes formes d'agression doivent s'analyser en termes d'ethnocide et appellent une réflexion appro-

fondie sur leur cause et leur conséquence.

Alors que la majorité des sociétés africaines admettaient le pluralisme, certaines influences extérieures ont contribué à introduire des pratiques de domination économique et d'aliénation culturelle qui se poursuivent encore de nos jours.

Parmi ces influences, la traite des esclaves, surtout sous sa forme trans-atlantique, a entraîné le dépérissement de certains peuples ou leur destruction durable.

Le colonialisme a développé, dans presque tout le continent africain, un système ethnocidaire intégral et généralisé, frappant la vie quotidienne des Africains sous tous ses aspects.

C'est ainsi que des structures politiques et juridiques ont été superposées sur celles qui existaient, brisant l'organisation traditionnelle des Africains pour mieux les assujettir à des intérêts extérieurs.

L'organisation économique, le tissu social et humain, l'espace rural et urbain ont de même été extravertis.

Ces différents processus étaient accompagnés d'une modification profonde du système des valeurs, des modes de pensée et de transmission des connaissances qui ont donné toute son ampleur à l'ethnocide colonial.

Ces phénomènes se poursuivent encore sous diverses formes, politiques, juridiques, économiques, sociales et culturelles.

Le maintien de certaines structures politiques et administratives, la persistance du mimétisme, l'introduction d'institutions et d'idéologies inadaptées aux réalités africaines ont fait obstacle à une véritable prise en charge par les peuples africains de leur destin.

Le droit importé, en excluant le droit coutumier, a bouleversé les rapports humains, économiques et sociaux.

C'est ainsi que les relations économiques tant au sein des communautés qu'avec l'extérieur se sont surtout opérées dans l'optique du seul profit brisant la cohésion sociale antérieure et les solidarités.

L'éducation largement inspirée de modèles étrangers a contribué à les reproduire et à en démultiplier les effets, s'inscrivant en rupture totale par rapport à l'éducation traditionnelle.

La modernisation par recours exclusif à la science et à la technique occidentales a occulté et a dévalorisé le patrimoine scientifique et technologique africain, notamment dans les domaines où il est particulièrement riche comme ceux de l'art, de l'agronomie, de l'habitat, de la médecine et de la pharmacopée.

La prétention universaliste de cette démarche provoque, en même temps, l'exclusion du recours aux connaissances approfondies des peuples sur les environnements qui leur sont propres.

Pour lutter contre cet ethnocide qui se perpétue, la communauté internationale s'est dotée d'instruments juridiques et de structures qui se sont avérées, avec le temps, insuffisantes pour faire face à la gravité de certaines situations.

De même, au plan interne, les légis- ►



Photo Michel Claude, Unesco

Le pouvoir magique d'un artiste réside dans sa capacité d'inclure dans l'originalité de sa propre culture une qualité d'universalité. Ce faisant, non seulement il proclame le caractère unique de sa propre culture, mais il offre à ceux qui appartiennent à d'autres cultures les moyens de la comprendre pleinement. Ci-dessus, une œuvre due au peintre congolais contemporain Cyrille Bokotaki.

► lations adoptées n'ont pas toujours donné les résultats escomptés.

Un effort s'impose donc en matière de protection tant internationale qu'interne des droits de l'homme en vue de limiter la violation des droits et de l'identité culturelle des peuples et de mieux protéger les minorités.

Pour lui donner tout son sens, cet effort doit s'inscrire dans des stratégies d'ensemble aux plans politique, économique, social et culturel.

La restitution de certains pouvoirs aux communautés de base pour leur permettre notamment de s'organiser et de gérer leur milieu constitue la condition première.

En matière économique et sociale, il convient aussi de reconnaître à ces mêmes communautés la possibilité de se doter de projets de sociétés à leur

échelle, intégrant notamment les processus de production et de consommation tout en s'insérant dans le contexte national et interafricain.

A cet égard, des technologies combinées prenant en compte des apports de la créativité africaine d'hier et d'aujourd'hui ont un rôle important à jouer.

L'utilisation des langues africaines doit être encouragée, notamment dans le cadre d'un système éducatif approprié qui doit être conçu en liaison étroite avec les secteurs productifs.

De même, la remise en valeur de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles, tout en contribuant à améliorer le niveau général de la santé, peut faciliter la réinsertion des communautés dans leur propre culture.

Ces efforts et ces perspectives de développements organiques devraient

permettre aux communautés et aux peuples africains, tout en luttant contre les processus ethnocidaires, de participer et de contribuer aux progrès de l'humanité et de préserver leurs valeurs et leurs aspirations propres.

La communauté intellectuelle et scientifique en Afrique et dans le monde est invitée à accorder un intérêt prioritaire aux recherches et aux études qui pourraient contribuer à ces perspectives.

Il est demandé instamment aux responsables politiques, administratifs et aux institutions internationales, universelles et régionales ainsi qu'aux organisations non gouvernementales de faciliter, dans toute la mesure du possible, les stratégies et les travaux qui pourraient contribuer à libérer le génie créateur des peuples africains.

En réalité, la « race » est moins un phénomène biologique qu'un mythe social. Ce mythe a fait un mal immense sur le plan social et moral ; récemment encore, il a coûté d'innombrables vies et causé des souffrances incalculables. Il empêche le développement normal de millions d'êtres humains et prive la civilisation de la collaboration effective d'esprits créateurs.

Déclaration sur la race, Unesco, Paris, juillet 1950

② Le racisme dans le monde contemporain

HÉTÉROPHOBIE ET RACISMES

Albert Memmi

TRENTE ans d'observation et de réflexions, de recherches et d'enquêtes « sur le terrain » m'ont convaincu que cette affaire du racisme est une planche pourrie. Je ne parle pas seulement de l'aspect moral mais de la simple logique. Rien n'y résiste à l'examen : les concepts sont inconsistants, les arguments abusifs, les conclusions douteuses ou folles.

Si l'on pouvait résumer l'énorme bibliothèque consacrée au racisme, on y trouverait, en gros, trois groupes d'affirmations. Il existerait des races *pures* ; ces races pures seraient *supérieures* biologiquement, et par conséquent, psychologiquement et culturellement ; ces supériorités expliquent et légitiment leur *dominance* et leurs *privilèges* socio-historiques.

Or, ce qui frappe à l'examen, même rapide, c'est la fragilité de chaque proposition. La nature biologique actuelle de l'homme s'est constituée, et continue à se constituer dans de continuels métissages. De sorte que la notion de pureté apparaît ici comme une métaphore, un vœu ou un fantasme. Non que les hommes ne soient pas différents : ils le sont culturellement ; et même biologiquement. Mais, d'une manière surprenante la science la plus récente révèle au contraire un tel émiettement de la différence qu'il est impossible de faire coïncider un groupe social avec une quelconque figure biologique unique. La notion de supériorité n'est pas plus fonctionnelle. A supposer qu'il existe une supériorité biologique, rien ne montre qu'elle entraîne une supériorité psychologique ou culturelle. Enfin, on ne voit guère pourquoi une supériorité naturelle quelconque doit entraîner des avantages économiques ou sociaux. On peut le décider, mais cela s'appelle un privilège, en effet. Bref, contrairement à une opinion répandue, *il n'existe pas de théorie scientifique ni même un concept clair et distinct du racisme.*

Or, ce dossier, qui devrait être clos depuis longtemps, ne cesse d'alimenter un débat sans cesse renaissant : pourquoi ?

C'est précisément que le racisme, étant une pseudo-théorie et un pseudo-concept, n'est pas de l'ordre de la raison, mais d'une projection mythique et rationalisante, à partir d'une expérience vécue, émotionnelle et plus ou moins confuse. Tout se passe comme si chaque fois qu'un individu ou un groupe se trouve en contact avec un autre être, individuel ou collectif, différent ou mal connu de lui, il réagit par des attitudes d'inquiétude et de méfiance, par une esquisse de refus agressif. Lesquels n'excluent pas du reste des sentiments ambivalents d'attente et d'espoir, de dépendance et de pourvoyance réciproque.

Ce n'est pas le lieu de refaire une description détaillée de ces conduites très archaïques, inscrites dans l'histoire de l'espèce humaine. Disons simplement qu'elles sont à base de peur et de concurrence vitale. Wantant, pour survivre, défendre son intégrité et ses biens et, à l'occasion, s'approprier ceux d'autrui, biens mobiliers et immobiliers, aliments, matières premières,

territoires, femmes, biens réels ou imaginaires, religieux, culturels et symboliques, l'homme est à la fois agresseur et agressé, terrifiant et terrifié.

Toutefois, ce *refus agressif d'autrui* n'est pas encore exactement du racisme. Le discours raciste s'élabore à partir de là et grâce à des données culturelles et sociales préexistantes : c'est une pseudo-légitimation de l'agression et du profit au nom des différences, qui sont censées être valorisantes pour l'accusateur et dévalorisantes pour sa victime : il est bon et beau d'être blanc et, du même coup, il est mauvais et laid d'être noir. D'où de justes privilèges.

On voit d'un côté que le racisme, c'est-à-dire la prétendue supériorité raciale, fondée sur la prétendue pureté biologique, et devant procurer des avantages, n'est qu'une *machine idéologique*, un alibi parmi d'autres, de la dominance et de l'expropriation. Et, d'autre part, qu'il fait partie d'un *mécanisme plus général*, qui l'englobe comme un cas singulier.

C'est pourquoi il m'a semblé nécessaire de mettre en lumière, à la fois cette généralité d'une conduite humaine, malheureusement trop commune, et cette singularité du racisme. Sans quoi, les faux problèmes du racisme continueront à obscurcir le drame permanent des refus agressifs d'autrui. Pour mieux marquer cette distinction, j'ai proposé de nommer ce refus terrifié et agressif par un mot nouveau : *hétérophobie*. Le terme de racisme serait dorénavant limité à cette variété d'hétérophobie qui utiliserait la peur de la différence biologique et raciale pour justifier l'agression et le privilège. De la même manière, une définition opératoire devrait rendre compte à la fois de ce sens large et de ce sens strict d'une même conduite. J'ai donc proposé la formule suivante qui a été adoptée par l'Encyclopedia Universalis et dont l'Unesco m'a fait l'honneur de s'inspirer pour sa propre définition : *le racisme est la valorisation, généralisée et définitive, de différences biologiques, réelles ou imaginaires, au profit de l'accusateur et au détriment de sa victime afin de justifier une agression.*

On le voit : il suffit de supprimer le terme « biologiques » pour obtenir la définition de l'hétérophobie. Et pour vérifier que l'attitude et la conduite racistes sont des *machines à géométrie variable* : on y utilise n'importe quelle différence, pourvu qu'elle semble autoriser le refus d'autrui et légitimer un quelconque profit.

Nous entrevoyons par là même quel pourrait être le critère unique pour les réponses à des questions si voisines, qui embarrassent la conscience contemporaine : quel rapport y a-t-il entre l'antisémitisme et la traite des Noirs ? Peut-on parler d'un racisme anti-femmes ou anti-jeunes ? Y a-t-il également un racisme des démunis et des opprimés ? etc. Pour vérifier la parenté de ces conduites, il suffit de se demander quel *profit* y trouve un agresseur particulier au détriment d'une victime particulière.

On pourra encore, soit dit en passant, nommer chacune de ces conduites par un terme qui en montre la singularité à l'intérieur du mécanisme général de l'hétérophobie : ainsi la *négrophobie* serait le racisme spécifique à l'encontre des Noirs, la ►

ALBERT MEMMI, dont l'œuvre est publiée dans une vingtaine de pays, est particulièrement qualifié pour parler des avatars du racisme. Auteur du Portrait du colonisé (Buchet-Chastel Correa, 1956), préface de J.-P. Sartre, de La statue de sel (Buchet-Chastel Correa, 1953), préface d'Albert Camus, et de La dépendance (Gallimard, 1979), son dernier livre s'intitule précisément Le racisme (Gallimard, 1982).

Dans l'état actuel de la science, rien ne justifie la croyance que les groupes humains diffèrent par des aptitudes innées d'ordre intellectuel ou affectif.

Certaines différences biologiques peuvent être aussi grandes ou plus grandes à l'intérieur d'une même race que d'une race à l'autre.

On a vu se produire des transformations sociales considérables qui ne coïncidaient nullement avec des changements du type racial. Les études historiques et sociologiques corroborent ainsi l'opinion selon laquelle les différences génétiques n'interviennent guère dans la détermination des différences sociales et culturelles entre groupes humains.

Déclaration sur la race et les différences raciales,
Unesco, Paris, juin 1951

► **judéophobie**, le refus agressif des Juifs (et il faudrait ici abandonner enfin le terme trop large d'antisémitisme), **l'arabophobie**, le rejet des Arabes (qui connaît aujourd'hui une recrudescence paradoxale, puisqu'elle repose à la fois sur la misère des immigrés et les craintes suscitées par la crise du pétrole) etc.

Les leçons de l'Histoire nous fournissent la meilleure des contre-épreuves : les principales figures des victimes du racisme contemporain sont assez bien datées et sociologiquement lisibles. Il apparaît clairement que le racisme, comme doctrine, est récent et toujours fonctionnel. Au 16^e siècle les colonisateurs espagnols opposent « la mission civilisatrice » de l'Espagne en Amérique à « l'infériorité naturelle » et même à la « perversité » des Indiens. D'où la légitimité de la conquête et de l'établissement européen. Ainsi, l'effort systématique pour justifier l'agression et la domination sur un groupe, présenté comme biologiquement (et psychologiquement) inférieur par un autre groupe tenu pour supérieur, est contemporain des débuts de la colonisation.

La traite des Noirs, dont l'acmé se situe au 17^e siècle, est en évidente corrélation avec les premières argumentations du racisme biologique. On trouve, certes, chez tel auteur ancien, les premiers éléments d'une telle démonstration. Aristote, partisan d'un ordre social basé sur l'esclavage, a tenté de le légitimer

par l'infériorité naturelle des Barbares, qui devait servir d'esclaves aux Grecs. Mais il s'agit là de notations isolées. Et la stigmatisation biologique, lorsqu'elle n'était pas absente, n'avait qu'un rôle très secondaire. C'est effectivement avec la *traite* qu'on voit s'affirmer une telle argumentation, servant d'évidence un mercantilisme.

L'antisémitisme est certes ancien, mais il s'agissait plutôt d'une affaire religieuse ou nationale. Comme doctrine raciale, il naît bien plus tard, avec la libération sociale relative des Juifs, donc avec la concurrence économique. Il est intéressant de noter ici une contre-épreuve supplémentaire : chaque fois que des difficultés sociales apparaissent ou s'aggravent, il y a un réveil de l'antisémitisme, comme si les Juifs cristallisaient sur eux les angoisses des peuples parmi lesquels ils vivent. C'est qu'ils sont des victimes particulièrement *commodes* : stéréotypes négatifs, déjà largement répandus, et familiers, ils peuvent servir aisément de dérivatifs, de « boucs émissaires ».

Bref, il faut attendre des temps relativement récents pour qu'apparaisse une tentative d'explication systématique fondée sur une prétendue science. C'est probablement que seule la science serait digne dorénavant de fournir une garantie indispensable. L'un des initiateurs du racisme, Gobineau, se fonde déjà sur l'analyse comparée du cerveau pour affirmer que celui du Huron ne saurait contenir, même en germe, un esprit semblable à celui de l'Européen. Même d'excellents scientifiques n'étaient pas loin de partager de telles opinions. Linné, Buffon ne sont pas exempts de préjugés, qui préparent la voie à un racisme prétendument scientifique. On s'appuie aussi sur l'autorité de Darwin. Et à la fin du 19^e siècle, l'Europe cultivée est convaincue que le genre humain se partage en races supérieures et en races inférieures (voir Renan et l'anthropologue Broca).

Le terrain ainsi préparé va connaître d'extraordinaires moissons. En France, Gobineau aura une descendance violemment anti-juive. En Allemagne surtout, ses idées, conjuguées avec une tradition antisémite conduisirent aux concentrations, déportations et génocides de populations entières. En Italie, le fascisme chercha à légitimer l'hégémonie italienne sur d'autres peuples décidés inférieurs (voir les expéditions d'Ethiopie). Dans les pays slaves, les mouvements panslavistes recherchèrent dans la littérature, les mœurs et la langue, les preuves prétendues d'une supériorité qui les conduisit à approuver ou même à susciter de sanglantes opérations. Les pays anglo-saxons n'échappèrent pas à la contagion : à la suite des recherches de l'Anglais Galton, des savants étudièrent sérieusement le moyen de lutter contre la prolifération des autres races. Aux Etats-Unis, certains ont essayé de promouvoir une véritable « croisade ethnologique ». L'Afrique du Sud, enfin, fait de l'apartheid le fondement de ses institutions. Par ailleurs, une certaine manière, toute récente, d'affirmer les différences, par exemple chez les régionalistes et les jeunes nations, n'est pas toujours exempte du danger d'intolérance et de sectarisme.

Le rapprochement de ces diverses doctrines *sociales* et *culturelles*, autant que biologiques, fait bien apparaître une constante par-delà les spécificités et les circonstances locales : au nom d'une supériorité, biologique ou autre, un groupe humain se croit autorisé à s'affirmer contre l'autre, et à utiliser, pour cela, même la violence et le meurtre.

Nous avons ainsi, en même temps, la réponse aux plus récentes questions qui préoccupent les gens : le racisme fut l'idéologie commode de la colonisation naissante, de la traite des Noirs et de l'antisémitisme. Il peut encore, et largement, servir. La



Photo © Edimedia, Paris. Bibliothèque nationale

Le mythe du « bon sauvage », apparu très tôt et institué au 18^e siècle par Jean-Jacques Rousseau, réduit l'Amérindien à une image utopique de l'homme « primitif » vivant dans l'état de nature. Cette conception a visiblement inspiré cette image, datant du 16^e siècle, d'un chef indien d'Amérique du Sud à la fois presque nu et ayant l'allure d'un « gentilhomme ».



Photo USIS

Face au mémorial de Lincoln, à Washington, D.C., le pasteur Martin Luther King, prix Nobel de la paix en 1964, s'adresse aux participants à un « Pèlerinage de la liberté ». C'est ici que le 28 août 1963, cinq ans avant qu'il ne soit assassiné, il prononça ces paroles fameuses :

Ainsi, je vous dis, mes amis, que même si nous devons affronter les difficultés d'aujourd'hui et de demain, je ne renonce pas à mon rêve. Ce rêve, profondément enraciné dans le rêve américain, c'est celui du jour où cette nation se lèvera et vivra pleinement le vrai sens de sa profession de foi — cette vérité que nous tenons pour évidente et selon laquelle tous les hommes ont été créés égaux.

Je rêve qu'un jour, sur les collines rouges de la Georgie, les fils des anciens esclaves et les fils des anciens propriétaires d'esclaves pourront s'asseoir ensemble à la table de la fraternité.

Je rêve qu'un jour, même l'Etat du Mississippi, un Etat qui étouffe sous la chaleur de l'injustice, qui étouffe sous la chaleur de l'oppression, se transformera en une oasis de la liberté et de la justice.

Je rêve que mes quatre petits enfants vivront un jour dans une nation où ils ne seront pas jugés sur la couleur de leur peau, mais sur les traits de leur caractère.

guerre d'Algérie en France, puis la présence de millions de travailleurs en France et dans toute l'Europe, fut et demeure un terrain propice à une arabophobie, une négrophobie renouvelées et plus généralement à un rejet agressif des immigrés, que je propose d'inclure également sous le concept d'hétérophobie, complexe de peur de l'autre et d'agressivité contre lui.

Existe-t-il un « racisme » anti-femmes ? Au sens strict, évidemment non, puisque les femmes ne forment ni une race ni un peuple ni même un groupe socio-économique défini. Mais il existe, plus répandue qu'on ne le pense, une hétérophobie à l'égard des femmes : peurs et pulsions agressives, et justifications de ces conduites par des idéologies dévalorisantes, qui ont le double avantage d'exorciser ces angoisses et de confirmer les hommes dans leurs prétendues supériorités et dans leurs avantages réels. Peut-on parler de « racisme » à propos de l'ostracisme qui frappe souvent les jeunes gens ? Il est aisé de refaire le même raisonnement et d'appliquer les schémas de l'hétérophobie. Les jeunes gens, les jeunes hommes surtout, sont pro-

bablement ressentis comme une force obscurément redoutable, capable de déstabiliser une société. Il est amusant de noter ici que la dimension biologique, comme pour les femmes, n'est pas totalement absente : un homme jeune, un adolescent, peut inspirer une appréhension physique. A l'occasion d'une interrogation qui m'a été adressée par des éducateurs spécialisés, j'ai cru devoir répondre que les handicapés moteurs ou mentaux pouvaient inspirer de telles appréhensions et fournir prétextes, à la fois à des rejets et à des « affirmations » des gens « sains ». Enfin, oui, il peut exister, il existe un racisme, une hétérophobie chez les démunis, les anciennes victimes ; dans tous les groupes, y compris toutes les classes sociales.

Je n'ouvrirai pas, pour terminer, le chapitre des éventuelles applications pratiques. On a compris, néanmoins, que si l'on ne tient pas compte de la ténacité et de la complexité de l'hétérophobie, la lutte contre le racisme restera, me semble-t-il, du domaine des vœux pieux et de la bonne conscience à bas prix.

Albert Memmi

Action contre les préjugés, l'intolérance et le racisme dans le domaine de l'éducation

Au titre de son Programme XII, l'Unesco se donne, entre autres, pour objet :

- de sensibiliser les individus, les communautés et les nations aux manifestations d'intolérance et de racisme, et de les mobiliser pour combattre ces phénomènes ;
- de contribuer à transformer les attitudes et les comportements des individus, des groupes et des nations les uns à l'égard des autres en leur offrant les moyens de mieux comprendre les autres cultures.

Dans ce contexte, l'action de l'Unesco, dans le domaine propre à l'éducation se situera au triple niveau :

1. des politiques, de la planification et des structures de l'éducation, afin d'éviter les traitements discriminatoires et la transmission des préjugés, de l'intolérance et de l'esprit de discrimination (raciale ou ethnique) ;
2. de la formation des maîtres, de manière à faire prendre conscience à ceux-ci de l'importance de leur rôle

et à renforcer leur vigilance à l'égard des phénomènes considérés. Des échanges de professeurs ayant pour but de les plonger dans des milieux culturels différents seront, par exemple, organisés ;

3. des manuels et matériels didactiques, qui, parfois, exaltent des héros et des événements en des termes racistes ou au contraire ne mettent pas suffisamment en relief les figures historiques qui ont œuvré en faveur de la tolérance et du respect de toutes les cultures. Dans ce cadre, les échanges de manuels et de matériels didactiques seront par exemple encouragés de manière à faciliter la révision de leur contenu et à aiguïser l'esprit critique des enseignants et des étudiants.

Ce faisant, l'Unesco porte l'accent sur la nécessité de « former les esprits » et de prévenir ainsi les méfaits du racisme, car nombre d'attitudes négatives et de préjugés se constituent dans les premières années de l'enfance et se renforcent par l'éducation que chaque enfant reçoit. ■

TREASON TRIAL

The
ACCUSED

DECEMBER
1956



Photo © Eli Weimberg, International Defence and Aid Fund for South Africa

En 1955 et 1956, la police d'Afrique du Sud a opéré une série de perquisitions dans les bureaux et les domiciles de centaines d'opposants à l'apartheid. Des documents, des lettres, des tracts et même des vêtements furent saisis pour servir à monter un procès spectaculaire. Puis, le 5 décembre 1956, à l'aube, la police fit irruption aux domiciles des dirigeants du Congress Alliance et procéda à leur arrestation. Cent cinquante-six personnes — 104 Africains, 23 Blancs, 21 Indiens et 8 Métis — furent accusés de haute trahison, crime suprême en Afrique du Sud. La majorité des accusés fut bientôt relâchée, mais une trentaine d'entre eux durent, au cours d'un procès qui allait durer quatre ans et demi, se rendre presque chaque jour au tribunal pour y entendre la lecture de documents interminables, les versions fausses des rencontres organisées par le African National Congress et les récits forgés de toutes pièces par des informateurs stipendiés. En définitive, ce procès en trahison s'acheva avec l'acquittement et la libération de tous les accusés, événement rare en Afrique du Sud où les procès de ce genre aboutissent généralement à des condamnations à mort, à des emprisonnements à vie ou de longue durée. Ci-dessus, tous les accusés. Nelson Mandela, le dirigeant du African National Congress, se trouve au troisième rang en partant du bas, à la huitième place à partir de la droite. Mandela a été arrêté de nouveau en 1962 et condamné à la détention à perpétuité.

③ L'apartheid : le racisme colonial institutionnalisé

L'HISTOIRE DE LA HONTE

Basil Davidson

L'HISTOIRE de l'*apartheid* est celle d'un racisme que de petites minorités blanches de l'Afrique du Sud ont conçu et utilisé pour dominer une large majorité de Noirs, accaparer ses terres et exploiter au maximum son travail, tant à leur propre bénéfice qu'à celui de leurs partenaires étrangers.

Cette histoire commence très tôt après l'arrivée des premiers colons néerlandais au Cap de Bonne-Espérance en 1652 : dès le début ou presque, ces colons et tous ceux qui les ont suivis — qu'ils fussent originaires de Hollande, de Grande-Bretagne, de France ou d'ailleurs — ont considéré qu'ils avaient le droit de déposséder les indigènes africains par tous les moyens possibles, pourvu qu'ils leur fussent profitables et utiles.

Depuis ces années reculées, rien d'essentiel n'a changé dans les relations entre les « Blancs » et les « Noirs » (ce dernier concept recouvrant aussi les Asiatiques et les gens de couleur d'origine mixte), si ce n'est « le langage de la légalité » et l'intensification du processus de spoliation. Les formes frustes de l'esclavage dans toute sa brutalité se sont développées par étapes successives en un racisme régi par des lois et des réglementations complexes dont l'efficacité, pour ceux qui les appliquent comme pour ceux qui les subissent, ne se distingue en rien, dans la vie quotidienne, d'une servitude légalisée.

Les politiques sordides qui opposent souvent les Blancs entre eux lorsqu'il s'agit de partager les profits de cette pratique du racisme s'évalent souvent dans nos journaux ; il s'agit, en fait, de la parodie d'un conflit parlementaire entre la minorité parlant l'afrikaans et la minorité anglophone. Comme par le passé, elle ne fait que masquer la solide convergence d'intérêts et d'intentions de ces deux minorités, qui les unit dans l'exploitation de la majorité noire.

Elles utilisent d'autres masques encore. On décrit parfois l'*apartheid*, à travers le monde, comme une invention de la minorité des Afrikaners — ou de sa représentation parlementaire devenue pour la première fois majoritaire lors des élections de 1948 — pour mettre en application sa conception particulière de la foi calviniste. Mais on déforme ainsi le sens d'un système, ou, plutôt, on le « théorise » en l'analysant comme

une subjectivité qui certainement existe, mais qui recouvre un sens objectif infiniment plus puissant. Ce sens objectif ne diffère, en fait, que par son degré des autres formes du racisme colonial qui a toujours servi à « mettre en valeur », à « faire des profits », qu'il s'agisse du système colonial britannique, français ou autre. L'*apartheid* est le racisme colonial poussé à son extrême.

Ces conclusions peuvent paraître sévères, mais elles nous sont imposées par l'histoire même de l'Afrique du Sud.

Jusqu'en 1899, la politique appliquée par les Blancs dans toutes les régions au sud du Limpopo — régions qui forment l'Afrique du Sud moderne — était essentiellement celle d'une puissance militaire s'employant à briser la résistance des Noirs. En gros, cette politique était appliquée à l'intérieur de deux zones concurrentielles. Dès que les Britanniques se furent implantés solidement au Cap de Bonne-Espérance, après leur victoire sur la flotte française à Trafalgar, ils s'engagèrent dans une longue série de « guerres de frontière », comme ils les appelaient par euphémisme. Se heurtant à la résistance des Noirs — une résistance qui n'a pas connu que des défaites —, les forces britanniques, lancées à partir de la petite colonie du Cap, poussèrent vers l'est et le nord-est, en envahissant et en dépossédant une communauté africaine après l'autre, jusqu'à la conquête finale du royaume zoulou en 1879.

Pendant ce temps, les descendants des colons néerlandais (dont les rangs furent grossis par de nouveaux émigrants et surtout par les unions, mal vues, avec des femmes noires) étaient en train de constituer une nation, le *volk* — le peuple — afrikaaner, et parlaient à l'époque une variante du hollandais qui était déjà une langue distincte, l'afrikaans. Ils étaient trop peu nombreux et trop dépourvus de moyens techniques pour s'attaquer à des communautés africaines puissantes telles que les Xhosas ou les Zoulous (dont la destruction en tant qu'entités indépendantes fut laissée à la charge des Britanniques), mais ne réussirent pas moins à asservir un grand nombre de petites communautés africaines. Celles-ci vivaient à l'ouest des régions conquises par les Britanniques et furent carrément incluses dans les républiques des Afrikaners (ou Boers, terme signifiant simplement « fermiers ») : l'Etat libre d'Orange et le Transvaal.

Aussi bien, vers 1880, existait-il quatre unités politiques blanches : les deux colonies britanniques du Cap et du Natal et les deux républiques afrikaners dans le nord et à l'ouest. Toutes étaient des communautés de cultivateurs, très éloignées encore d'un semblant de production industrielle, et vivaient, selon un modèle typiquement colonial, en exportant de la laine et d'autres produits et recevant en échange les produits manufacturés dont elles avaient besoin.

BASIL DAVIDSON, écrivain et historien anglais, fait autorité en matière d'histoire et de problèmes africains. Il prépare actuellement une série de huit émissions sur l'histoire de l'Afrique pour les télévisions du Royaume-Uni et d'autres pays. Il a publié de nombreux ouvrages sur l'Afrique. Signalons, en traduction française, *Révolution en Afrique* (1969), préfacé par Amilcar Cabral, et *L'Angola au cœur des tempêtes* (1972).

► Dès 1867, on découvrit, à Kimberley, des diamants en grande quantité. En 1871, les Britanniques annexèrent tout bonnement ces terrains diamantifères qui suscitérent, un peu plus tard, une véritable « ruée vers le diamant », et la construction, en 1885, d'un chemin de fer entre le Cap et Kimberley. Mais même cette nouvelle source de richesses ne modifia pas la situation générale. Ce qui changea tout, et bientôt d'une manière fort dramatique, fut la découverte, en 1884-1886, des grands gisements d'or de Witwatersrand dans la République du Transvaal.

Ces filons aurifères promettaient les richesses d'un Crésus à quiconque les exploiterait, mais ils étaient situés à une grande profondeur et ne contenaient que relativement peu d'or par tonne de minerai, aussi leur exploitation exigeait-elle des capitaux importants. Pour des raisons largement impérialistes et étroitement économiques, les hauts responsables des intérêts britanniques se rendirent compte qu'ils devaient acquérir le contrôle politique du Transvaal, gouverné par des fermiers dont l'intérêt pour un développement capitaliste à grande échelle était médiocre, sinon nul. Quelques escarmouches précédèrent la guerre anglo-afrikaner, que les Britanniques déclenchèrent en 1899 et gagnèrent deux ans plus tard, non sans de nombreuses pertes humaines. Cet événement marque le début de l'Afrique du Sud moderne.

'Sortis victorieux de la guerre, les Britanniques s'empressèrent de rassurer leurs adversaires afrikaners, en leur faisant savoir que la discrimination systématique à l'égard de la majorité noire serait inscrite dans les lois fondamentales de l'Union sud-africaine (formée par la colonie du Cap, le Natal, le Transvaal et l'Etat libre d'Orange) qui vit le jour en 1910. Dès lors, et pendant trente-huit ans, la minorité anglophone domina le parlement — constitué uniquement de Blancs — d'une Union désormais indépendante, mais toujours fidèle à sa politique d'*apartheid*.

Le nouveau parlement ne perdit pas de temps pour organiser un racisme systématique. En 1911, le *Native Labour Regulation Act* (Décret sur la réglementation du travail des indigènes) procédait à la législation — qui allait être perfectionnée et renforcée au cours des années suivantes — d'une discrimination globale à l'égard des salariés noirs. En 1913, le parlement alla bien plus loin encore. Il fit voter une loi foncière qui réservait aux propriétaires blancs 90 % du territoire de l'Union et réduisait la superficie des terres dont les Noirs pouvaient disposer aux 10 % restants (moins au début, aujourd'hui environ 13 %). Ces petits terrains que possédaient les Africains furent appelés « Réserves indigènes » et devinrent, rapidement, ce qui, dès le départ, avait été leur raison d'être : les misérables réservoirs d'une main-d'œuvre noire destinée aux « zones blanches ». Dans ces dernières — soit, comme on l'a vu, 90 % du territoire — de nouvelles lois limitèrent les droits des Noirs pour ce qui est de la résidence, de la liberté de circulation, de l'emploi, et même des loisirs.

En 1923 fut votée la loi sur les indigènes (des zones urbaines) qui, avec la loi foncière de 1913, est demeurée, jusqu'à ce jour, le pilier de la politique des Blancs envers les Noirs. Elle fut surtout l'arme qui permit l'instauration de la ségrégation physique à l'intérieur des « zones blanches » ; et la politique qui était censée la justifier fut appelée « développement séparé ». Le sens réel de cette politique a été défini par le savant africain Z.K. Matthews en 1944, lorsqu'il caractérisa la loi de 1923 comme permettant « la séparation des Noirs et des Blancs, non pas en vue de protéger chaque groupe dans ses intérêts fondamentaux, mais pour faciliter la subordination d'un groupe à un autre, l'exploitation d'un groupe par un autre ».

Mais, dès 1921, c'est-à-dire deux ans avant que le décret ne devienne une loi, une commission gouvernementale — constituée, bien entendu, uniquement de Blancs — avait été déjà plus nette sur ce point. Elle posa le principe de base de la suprématie des Blancs : « l'indigène (ce mot désignait invariablement l'habitant noir ou non-blanc) ne sera autorisé à se rendre dans les zones urbaines, qui sont essentiellement la création des Blancs, que s'il est disposé à pourvoir aux besoins de l'homme blanc, et il doit quitter ces zones aussitôt qu'il a cessé de le faire ». Le terme « pourvoir » signifiait, très exactement, que l'homme noir devait travailler pour l'homme blanc, quels que soient le salaire et les conditions de travail que celui-ci lui imposait. George Bernard Shaw, visitant l'Afrique du Sud peu de temps après, la désigna comme un Etat esclavagiste, et il est vraiment difficile d'admettre qu'il avait tort.

Ce décret instaurant, sur 90 % du territoire, un travail des Noirs servile et bon marché, fut renforcé par des « lois sur la circulation » qui instituaient le strict contrôle policier — aujourd'hui encore de rigueur — de tout emploi occupé par

un Noir, de tout changement de résidence et de bien d'autres faits et gestes des hommes de couleur. Au delà de ces « lois sur la circulation », certaines pratiques et certains règlements avaient pour but de prévenir et de punir toute « promiscuité » entre Noirs et Blancs, sauf, évidemment, lorsque cela arrangeait les Blancs, comme dans le cas des nourrices noires pour enfants blancs ou des cuisiniers noirs pour maîtresses de maison blanches.

Ce fut dans le cadre de ce système que le parlement de l'Afrique du Sud gouverna le pays aussi longtemps que la minorité anglophone put assumer le contrôle des lois. En l'instituant, les Britanniques avaient pleinement réalisé le but qu'ils visaient en conquérant les républiques des Afrikaners : ils avaient mis en place une « structure idéale » pour le développement d'un capitalisme spécifique alimenté par les capitaux britanniques.

SUITE PAGE 21



Photo © Peter Magubane, International Defence and Aid Fund for South Africa, Londres

Le visage de la faim

*J'ai compté ses côtes en soufflet d'accordéon
les os saillaient de sa poitrine comme sculptés
par la main de la famine.*

*Il regardait les yeux brillants
et ne voyait qu'un petit pain sur une étagère tout là-haut.*

*La peau était pâle et tendue
comme le gant sur la main du médecin.*

*Sa langue sortait et rentrait
comme celle d'un caméléon
happant un paquet de mouches.*

*O enfant !
ton ventre est une tanière où des lions
rugissent jour et nuit.*

Oswald Mbuyiseni Mtshali

L'UNESCO LES NATIONS UNIES ET L'AFRIQUE DU SUD

DÈS la première session de leur Assemblée générale, en 1946, les Nations unies ont eu à connaître de la politique raciale de l'Afrique du Sud. Cette année-là, l'Inde accusait le gouvernement de ce qu'on nommait alors l'Union sud-africaine d'avoir, au moyen de deux textes de lois, pris des mesures discriminatoires envers ses ressortissants d'origine indienne : la Loi Peggging interdisait à ces citoyens d'acheter des terrains dans diverses parties du Natal et du Transvaal ; la Loi sur les propriétés immobilières asiatiques et la représentation indienne (1946) étendait les dispositions de la Loi Peggging à la totalité du Natal et du Transvaal et instituait des droits politiques communautaires — et séparés.

Le gouvernement d'Afrique du Sud ne tint aucun compte des protestations des Nations unies. La Loi sur les propriétés asiatiques fut mise en vigueur et, de plus, le programme du Parti nationaliste qui accéda au pouvoir en 1948 était fondé sur l'apartheid, la séparation des races. En 1950, une loi *Group Areas Act N°41* (loi sur les zones séparées) instaurait cette séparation dans les zones urbaines. Aux termes de cette loi, les Africains devaient être regroupés dans des communes situées à la périphérie des villes « blanches », les Asiatiques étant confinés dans des quartiers distincts. Une grande campagne de classification raciale accompagna ces mesures. En 1950, une loi — le *Population Registration Act* — et les modifications qui lui ont été apportées par la suite classaient la population d'Afrique du Sud en trois groupes principaux : Blancs, Métis et Africains, les Asiatiques formant un sous-groupe des Métis.

Deux autres mesures législatives vinrent, la même année, renforcer la politique d'apartheid : la première abolissait le *Native Representative Council* (Conseil représentatif des indigènes créé en 1936 par le gouvernement sud-africain et composé de Blancs et d'Africains), la seconde, intitulée *Suppression of Communism Act* (loi sur la suppression du communisme), donnait aux autorités de puissants moyens de restreindre les libertés des individus et des organisations ; en même temps, un statut s'élaborait pour priver les Métis du Cap des droits politiques dont ils jouissaient depuis près d'un siècle.

L'Assemblée générale des Nations unies réagit par la Résolution 395 (V) du 2 décembre 1950, qui déclarait que « toute politique de ségrégation raciale (apartheid) repose forcément sur des doctrines de discrimination raciale ». Plus tard, de nouvelles résolutions — 551 (VI) du 12 janvier 1952, 615 (VII) du 5 décembre 1952 et 719 (VIII) du 11 novembre 1953 — avaient surtout pour but d'obtenir du gouvernement d'Afrique du Sud qu'il revînt sur les lois concernant les zones urbaines et qu'il étendît les droits politiques à la population non blanche.

En 1953, le Parti nationaliste remporta de nouveau les élections, et cette fois avec une majorité considérable. Cette victoire sonnait le glas des partis et des groupes traditionnels (blancs) d'opposition ; elle prouvait que la politique d'apartheid avait le large soutien de la population blanche qui n'englobait pas seulement les Afrikaners.

La même année, une loi autorisa le gouvernement à décider du choix de la langue d'enseignement dans les écoles bantoues de l'Etat. Ce *Bantu Education Act* (loi sur l'enseignement bantou) qui diminuait la part de l'anglais dans certaines écoles africaines pour instaurer un enseignement bantou était un aspect de la tribalisation imposée par l'Etat. L'Assemblée générale, en 1954, « invita » le gouvernement d'Afrique du Sud à reconsidérer sa position à la lumière des principes de la Charte. En 1955, elle « exprima son inquiétude » à l'égard des mesures prises par ce gouvernement. En 1957, elle « fit appel » à lui pour qu'il révisât sa politique.

Après l'adoption de cette loi de 1953, le gouvernement décida de fixer un plafond à ses contributions financières : leur montant annuel, arrêté en 1955-1956, sapait les bases économiques de l'expansion de l'éducation africaine. En même temps, on augmentait les taxes imposées aux Africains déjà victimes d'un système de taxation inique. Plusieurs amendements apportés en 1956 et 1957 aux lois sur la concentration des indigènes dans les zones urbaines et au *Native Administration Act* de 1927 donnèrent au gouvernement des pouvoirs considérables en matière de déplacement des Africains ou de leur bannissement dans certaines parties du territoire. Une autre loi de 1956, l'*Industrial Conciliation Act*, autorisa l'Etat à interdire le remplacement d'employés d'une race par ceux d'une autre, à réserver certains emplois à telle ou telle race et à déterminer le nombre ou le pourcentage des individus d'une race donnée à embaucher dans telle ou telle branche de l'industrie.

Quant aux résolutions des Nations unies, l'Afrique du Sud les rejeta en niant que l'Assemblée générale eût le droit, aux termes de l'article 2 (7), d'examiner le problème en question. En revanche, face à la montée de la révolution anti-colonialiste, elle fut amenée à faire certaines propositions : en 1953, le Docteur Malan prétendit que le retrait de la domination occidentale ouvrirait la voie à l'influence communiste en Afrique et il s'opposa à toute admission d'Etats africains noirs au sein du Commonwealth britannique. Il avança l'idée d'une « Charte Africaine » qui eût élaboré une politique commune des puissances coloniales et de l'Afrique du Sud pour l'ensemble du continent.

A partir de 1950, l'Unesco mit en œuvre un programme en matière raciale, publia et diffusa des Déclarations sur les ►

► races qui allaient droit à l'encontre de l'idéologie de l'apartheid. Ces déclarations, signées par d'éminents hommes de science, affirmaient l'égalité des races et rappelaient en particulier que les mariages mixtes n'ont pas de répercussions « négatives » sur la descendance. Or ces mariages étaient formellement interdits en Afrique du Sud par une loi sur la « Prévention de l'immoralité », extension de la Loi sur la prohibition des mariages mixtes promulguée en 1949.

L'Unesco publiait aussi plusieurs études scientifiques sur le racisme qui furent largement diffusées dans de nombreux pays. En Afrique du Sud, l'Institut des relations raciales, réorganisé et élargi en 1955-1956, se chargea de la publicité et de la diffusion de ces brochures. On était à l'époque où, comme nous l'avons vu, l'opposition « blanche » s'était pratiquement effondrée après les élections de 1953. Le 5 avril 1955, l'Afrique du Sud fit savoir qu'elle se retirait de l'Organisation en raison de « l'ingérence dans les problèmes raciaux de l'Afrique du Sud du fait des publications de l'Unesco diffusées dans l'Union pour l'Institut sud-africain des relations raciales ».

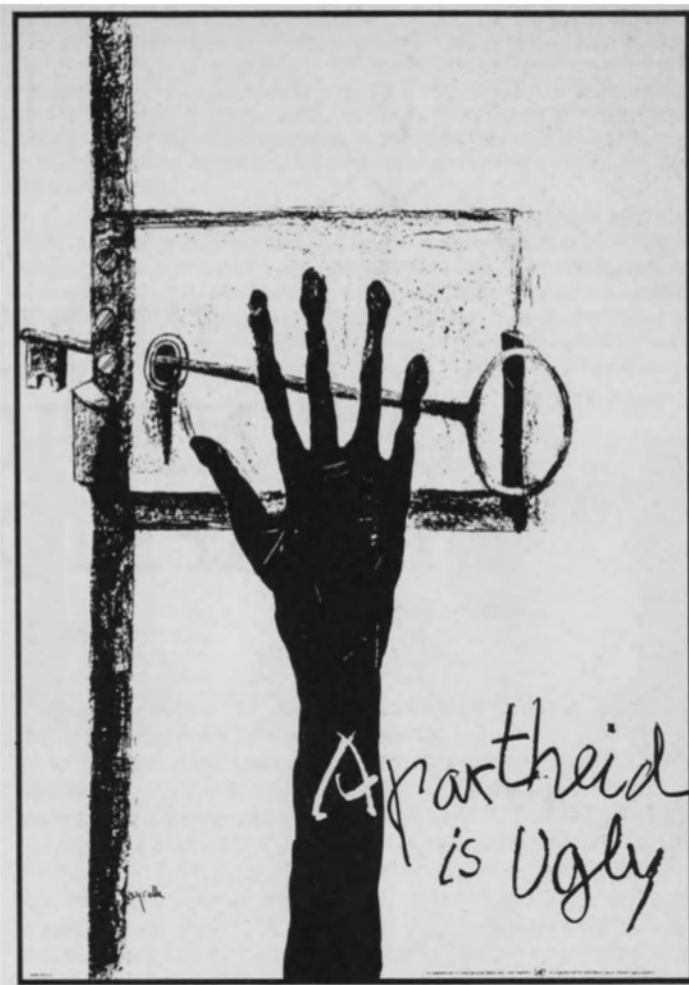
En 1960, à Sharpeville, la police sud-africaine ouvrit le feu sur une manifestation non-violente qui protestait en particulier contre l'obligation des passeports intérieurs que les lois venaient d'imposer aux femmes. Ce massacre, universellement réprouvé, survenait l'année même où seize Etats africains nouvellement indépendants faisaient leur entrée aux Nations unies. Pour la première fois, le Conseil de Sécurité eut à débattre de l'apartheid en tant que « menace pour la paix mondiale ». Sans retenir formellement cette « menace » — ce qui, d'après la Charte, eût entraîné décision d'intervenir —, le Conseil adopta, le 1^{er} avril 1960, une résolution déplorant l'attitude du gouvernement de l'Afrique du Sud et lui demandant de prendre des dispositions pour créer entre les races une paix fondée sur l'égalité. A la fin de l'année 1960, l'Assemblée générale examina un projet de résolution qui proposait des sanctions contre l'Afrique du Sud ; ce texte recueillit plus de 50 % des voix, mais non la majorité des deux tiers requise en l'occurrence.

Cependant, l'attitude des pays dits occidentaux se modifia alors. Jusque-là, ces pays avaient soutenu l'argumentation de l'Afrique du Sud qui, en prétendant s'appuyer sur l'article 2 (7), plaidait l'incompétence de l'Assemblée générale.

Le 31 mai 1961, l'Union dont la souveraine était jusqu'alors la reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, devint, à l'issue d'un vote de l'électorat blanc, la République d'Afrique du Sud. Depuis l'affaire de Sharpeville, les membres africains du Commonwealth s'opposaient plus vigoureusement à la présence de l'Afrique du Sud dans cet organisme, dont l'avenir même se trouvait menacé par la crise. Lors d'une réunion décisive tenue à Londres au début de 1961, l'Afrique du Sud dut choisir entre la démission ou l'expulsion. Le Premier ministre de l'époque, M. Verwoerd, opta pour la première : l'Afrique du Sud quitta le Commonwealth en l'accusant de s'ingérer dans ses affaires intérieures.

Après Sharpeville, ce fut le règne de la terreur. L'*African National Congress* (ANC) ayant organisé une journée de deuil, le gouvernement répliqua par l'arrestation de 1900 personnes de toutes races, appartenant à diverses formations : African National Congress, Pan African Congress (PAC), Liberal Party, Congress Alliance. De plus, 20 000 Africains furent écroués, accusés de vagabondage. Le Chef Luthuli, de l'African National Congress, fut emprisonné, puis victime d'une mesure d'interdiction individuelle, aux termes de la loi sur la « suppression du communisme ». Enfin, l'ANC et le PAC furent l'un et l'autre interdits, et leurs dirigeants incarcérés.

Ainsi, après 1960, tandis que la communauté internationale renforçait sa condamnation de l'apartheid et ses pressions pour obtenir un changement, l'Afrique du Sud s'engageait dans une série de « procès en haute trahison », d'arrestations massives, surtout parmi les Africains, et dans l'interdiction des deux principaux partis africains dont les dirigeants étaient arrêtés et « interdits ». 1960 marqua

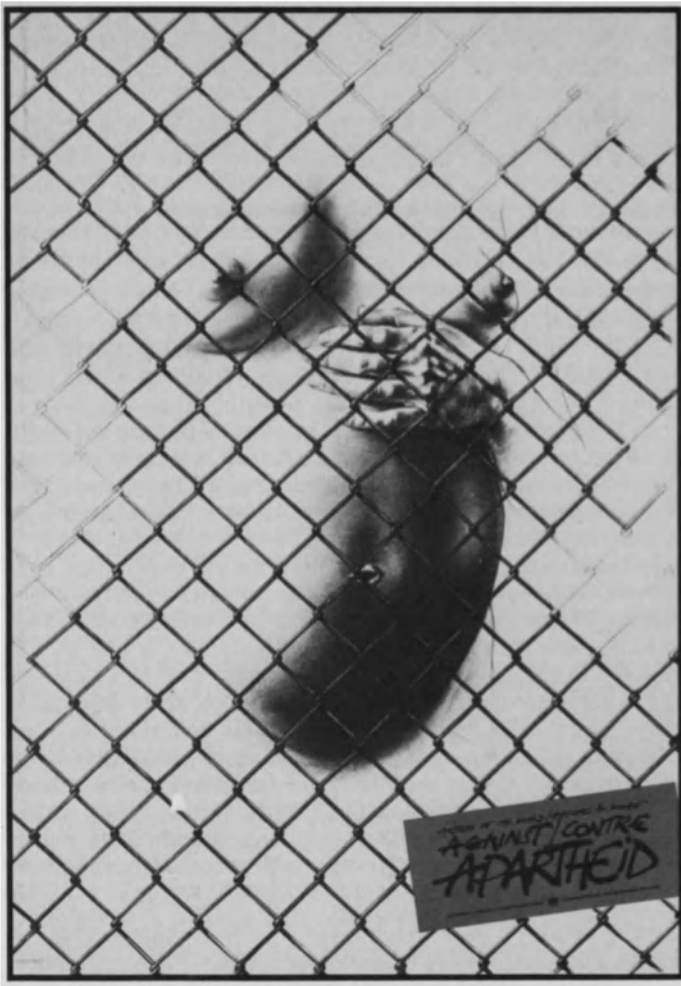


Ces affiches anti-apartheid des peintres français Paul Rebeyrolle (à gauche) et Ernest Pignon-Ernest (à droite) ont fait partie de l'exposition *Les artistes contre l'apartheid* qui, organisée par les Nations unies et le Comité des artistes du monde contre l'apartheid, a eu lieu à la galerie Maeght, à Paris, en mars 1983. Notre couverture montre une autre de ces affiches. Fondé en novembre 1981, le Comité est formé d'artistes du monde entier qui se sont associés pour soutenir les efforts que déploie la communauté interna-

aussi le début de l'exode de réfugiés anxieux d'échapper aux arrestations. Ces réfugiés, de même que l'ANC et le PAC — dont la lutte était alors une forme de non-violence inspirée des idées de Mahatma Gandhi — ne cessèrent, dès ce moment, de réclamer le boycott de l'Afrique du Sud à l'extérieur afin de soutenir l'action non-violente à l'intérieur.

A la fin de 1962, à la majorité requise des deux tiers, l'Assemblée générale adopta une résolution (1761 XVII) qui indiquait aux Etats membres les mesures à prendre à l'encontre de l'Afrique du Sud afin de provoquer une évolution pacifique dans ce pays. La liste de ces mesures comportait la rupture des relations diplomatiques, la fermeture des ports aux navires sud-africains, le boycott des produits sud-africains ainsi qu'un embargo sur les exportations destinées à l'Afrique du Sud, armes et munitions en particulier. On demandait en outre au Conseil de Sécurité de prendre toutes les mesures appropriées, sanctions comprises, pour obtenir que l'Afrique du Sud se conforme aux résolutions des Nations unies. En même temps fut créé un Comité spécial contre l'apartheid, chargé d'enquêter et de faire rapport sur la question sud-africaine entre les sessions de l'Assemblée générale.

Mais cette résolution n'emporta pas l'adhésion des grands partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud. Il en fut donc référé au Conseil de Sécurité, seul habilité à ordon-



Photos © Artistes du monde contre l'apartheid, Paris

tionale en vue d'éliminer le fléau de l'apartheid. Le Comité organise une autre exposition, intitulée *l'Art contre l'apartheid*, qui aura lieu du 22 novembre au 31 décembre 1983 à la *Fondation Nationale des Arts Plastiques* (Paris) avec la participation de 85 peintres et sculpteurs de renommée mondiale. L'exposition sera présentée dans de nombreux pays et constituera la collection du Musée des artistes du monde contre l'apartheid qui sera ultérieurement remise au premier gouvernement démocratique de l'Afrique du Sud.

ner des sanctions obligatoires aux termes du chapitre VII de la Charte. Le Conseil se réunit en effet en août 1963 et, comme il comptait parmi ses membres certains des mêmes partenaires commerciaux, n'adopta pas la proposition concernant les sanctions. Du moins lança-t-il un appel aux Etats membres pour qu'ils cessent leurs fournitures d'armement à l'Afrique du Sud. Deux pays occidentaux s'étant abstenus, ce boycott sélectif lui-même ne pouvait pas être adopté conformément au chapitre VII de la Charte : ce fut une recommandation. Mais certains pays mirent fin à leurs ventes d'armement en Afrique du Sud, d'autres s'interdisant d'expédier les armes qui, à leur avis, « auraient pu être employées au service de la législation d'apartheid ». En fait, l'Afrique du Sud accéléra sa propre production d'armement avec la coopération technique de certains pays. En 1982, elle a même annoncé qu'elle serait désormais une grande exportatrice d'armes et, selon plusieurs études stratégiques, il se peut qu'elle soit déjà une puissance atomique en dépit du Traité de non-prolifération, qu'elle n'a d'ailleurs pas signé. Les Nations unies ont donc échoué pour ce qui est de l'armement du pays de l'apartheid.

Entre 1960 et 1966, l'intérêt se porta aussi sur la Namibie, ancienne colonie allemande qui avait été placée sous mandat de l'Afrique du Sud-Ouest en 1919 après qu'on eut révélé certaines atrocités liées au colonialisme. En élaborant son système d'apartheid, l'Afrique du Sud interpréta les dis-

positions de l'accord de la Société des Nations qui régissait le mandat dans le sens d'une *nécessité* de l'apartheid. De surcroît, elle visait à l'annexion pure et simple du territoire et en avait fait la demande avant même que la Charte des Nations unies fût rédigée à la Conférence de San Francisco en 1945.

Cette demande fut repoussée par l'Assemblée générale des Nations unies le 14 décembre 1946 (Résolution 65 (I)). L'Afrique du Sud n'en poursuivit pas moins sa politique d'intégration. En décembre 1949, l'Assemblée générale adopta la résolution 338 (IV) qui, afin de préciser le statut juridique de la Namibie, demandait l'avis de la Cour internationale de Justice de La Haye. Celle-ci répondit, le 11 juillet 1950, que (a) le territoire était sous mandat international et que (b) le chapitre XII de la Charte lui était applicable et qu'il pouvait donc être placé sous l'administration des Nations unies au titre du *Trusteeship System* (Régime de tutelle).

En conséquence, l'Assemblée générale renouvela sa requête, afin de confier ce qu'on nommait alors le Territoire d'Afrique du Sud-Ouest à l'administration internationale. L'Afrique du Sud refusa et l'Assemblée générale, par la résolution 749 A (VIII) créa un comité permanent de l'Afrique du Sud-Ouest.

Après s'être adressée pendant des années à l'Afrique du Sud, l'Assemblée générale décida en 1961 « d'attirer l'attention du Conseil de Sécurité sur la situation de l'Afrique du Sud-Ouest qui, si on la laissait continuer, mettrait en danger la paix et la sécurité internationale. » En même temps, la résolution 1705 (XVI) établissait un programme de formation pour les habitants autochtones de l'Afrique du Sud-Ouest.

L'année précédente, l'Ethiopie et le Libéria avaient engagé une procédure contre l'Afrique du Sud à la Cour internationale de La Haye. Ces deux pays soutenaient qu'en imposant l'apartheid en Afrique du Sud-Ouest, la puissance mandataire agissait à l'encontre des responsabilités que lui confiait le mandat. Les débats juridiques se prolongèrent jusqu'en 1966, et c'est alors qu'en une décision inattendue la Cour déclara, sans se prononcer sur le fond de l'affaire, que l'Ethiopie et le Libéria n'avaient pas qualité pour intervenir dans la question du mandat de l'Afrique du Sud. Cette décision eut trois résultats : elle renforça l'assurance de l'Afrique du Sud. Ensuite, et c'était le plus important, elle confirma l'analyse de la SWAPO (mouvement de libération de la Namibie) selon laquelle la confrontation armée avec l'Afrique du Sud devenait inévitable. Enfin elle renvoya l'affaire aux Nations unies.

En octobre 1966, par 114 votes contre 2 (Portugal et Afrique du Sud) et 3 abstentions (France, Malawi, Royaume-Uni), l'Assemblée générale adopta la résolution 2145 (XXI) qui déclarait que l'Afrique du Sud avait manqué à ses obligations envers le territoire sous mandat. Cette résolution décidait ensuite que « le mandat confié à Sa Majesté Britannique pour être exercé en son nom par le gouvernement de l'Union d'Afrique du Sud » avait pris fin, que l'Afrique du Sud n'avait aucun droit d'administrer le Territoire et qu'en conséquence celui-ci devait être placé directement sous la responsabilité des Nations unies.

Le Conseil de Sécurité accepta ce texte et dans sa résolution 269 (1969) votée par 13 membres sans opposition, la France et le Royaume-Uni s'abstenant, demanda au gouvernement d'Afrique du Sud de retirer son administration du Territoire immédiatement et en tout cas avant le 4 octobre 1969. En même temps, tous les Etats étaient appelés à cesser toute relation avec le gouvernement d'Afrique du Sud en tant que prétendu représentant de la Namibie, et en outre à accroître leur aide morale et matérielle au peuple de Namibie en lutte contre l'occupation étrangère.

Les résolutions du Conseil de Sécurité devaient être encore nombreuses, l'Afrique du Sud refusant de reconnaître la légitimité du contrôle des Nations unies. Mais entre-temps l'affaire de Namibie était revenue à la Cour internationale qui, le 21 juin 1971, prononça que l'Afrique du Sud se trouvait dans l'obligation de retirer son administration de Namibie où sa présence était illégale.

► Tandis que se poursuivait l'action des Nations unies, les institutions spécialisées avaient naturellement à souffrir des effets de la question de l'apartheid. Dans certains cas, le conflit provenait de la présence même de l'Afrique du Sud à l'OIT (Organisation internationale du travail), par exemple, à l'OMS (Organisation mondiale de la santé) ou à la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture). D'autre part, la coopération régionale était forcément incomplète lorsque l'Afrique du Sud s'opposait ouvertement aux pays libres du continent et se trouvait l'alliée de la Rhodésie ainsi que du Portugal alors engagé dans des guerres coloniales en Angola, en Guinée-Bissau et au Mozambique. Cette alliance n'était pas seulement passive : elle comportait un indéniable appui militaire, au moins d'ordre logistique, et s'accompagnait de diverses tentatives en vue d'établir, sous domination blanche, une « confédération » et un marché commun d'Afrique australe.

Cependant les institutions spécialisées étaient principalement concernées par l'apartheid et ses conséquences qui dans des régions entières entravaient leur action. L'OIT devait affronter la paralysie des syndicats africains et les réglementations racistes de l'emploi ; l'OMS l'inégalité des services médicaux connaissant la ségrégation et l'étendue des maladies de carence dans les populations noires, la FAO le sabotage de l'agriculture de ces mêmes populations.

Quant à l'Unesco, que l'Afrique du Sud avait quittée en 1955 comme on l'a vu et qui, de ce fait, échappa aux con-

flits provoqués par la présence de ce pays au sein des organisations, elle ne pouvait toutefois demeurer indifférente à l'apartheid. En 1963, l'Assemblée générale invita les institutions spécialisées à aider le Comité spécial des Nations unies contre l'apartheid qu'elle venait d'instaurer. Et, plus particulièrement, deux ans plus tard le Secrétaire général des Nations unies demanda à l'Unesco de préparer une étude sur les effets de l'apartheid dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. Le Conseil exécutif de l'Unesco l'acquiesça et approuva en outre que soit incluse l'information dans l'étude en question.

Le rapport, achevé en 1966 et révisé en 1970 (et de nouveau en cours de révision à l'heure actuelle) montrait que l'apartheid, dont jusqu'alors on avait considéré surtout les aspects politiques, a d'immenses répercussions sur l'éducation, la science, la culture, l'information. Il bafoue la Charte des Nations unies, l'Acte constitutif de l'Unesco, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, et ses conséquences vont encore au-delà de ces violations. C'est une politique d'inégalité délibérée inscrite dans le système scolaire, manifeste dans les activités scientifiques et culturelles, proclamée dans les règlements qui déterminent l'accès à l'information. L'apartheid n'est pas seulement une réponse inadmissible aux conflits raciaux et ethniques : il est en lui-même une des sources principales de ces conflits. Le cas est particulièrement grave dans les relations entre Blancs et Non-Blancs, mais l'exacerbation du sens de l'appartenance ethnique, qui est un des objectifs du système de l'apartheid, ne peut en lui-même qu'intensifier les inimitiés entre Sud-Africains de langue anglaise et de langue afrikaans et, de par la séparation des Africains en tribus distinctes et fermées, créer des nationalismes qui risquent d'accentuer les rivalités tribales.

Ainsi peut-on résumer le rapport de l'Unesco, qui fut promptement interdit en Afrique du Sud à l'issue d'un débat au parlement. Mais l'action s'est poursuivie, avec plus d'ampleur encore. On ne saurait s'en étonner : l'apartheid est une insulte à tout l'idéal de l'Unesco. C'est ce dont témoignent plusieurs études publiées sous les auspices de l'organisation comme *L'apartheid : pouvoir et falsification historique*, de Marianne Cornevin, et *History in Black and White* (L'Histoire en Blanc et Noir), analyse des manuels scolaires d'Afrique du Sud, qui met en lumière toute une entreprise de distorsion de l'histoire et d'enseignement plus ou moins subtil du racisme. Un autre travail, sur l'apartheid et les sciences sociales, montre comment les résultats de la recherche sociologique sont déformés, les notes prises sur le terrain confisquées, les sociologues « interdits ». Une autre encore, concernant les agences de presse et l'Afrique du Sud, dénonce les manœuvres de corruption qui visent les médias sur le territoire national et à l'étranger. Enfin un colloque organisé au Mozambique, à Maputo, a pu conclure ses travaux en déclarant que des universitaires étaient pourchassés au-delà des frontières de la République, et, trois jours plus tard, une éminente sociologue, Ruth First, mourait assassinée, victime d'une lettre piégée.

L'Unesco ne saurait en aucune façon se tenir à l'écart du combat. A maintes reprises, son Directeur général a dénoncé le scandale d'une situation qui ne relève plus de la simple discrimination raciale. Il s'agit d'une politique d'oppression menée délibérément pour renforcer la domination du pouvoir blanc, pour enrichir les profiteurs blancs au moyen de la manipulation d'une masse de travailleurs sous-payés ; et c'est une idéologie qui utilise le racisme pour refuser à toute une population d'Africains, d'Asiatiques et de Métis le droit d'accéder à une véritable éducation, à la science, à la technologie : une idéologie du mensonge et de la répression, qui fabrique de prétendues cultures africaines.

L'Unesco a pour mission de construire la paix dans les esprits des hommes et d'aider à l'avènement d'un monde dans lequel pourront s'épanouir, grâce à la collaboration de tous les peuples, l'esprit de tolérance et l'énergie créatrice. Elle demeure donc l'adversaire de l'apartheid et de tout ce que représente cette politique sous son nouveau nom de « développement séparé ».

Namibie

La lutte du peuple namibien contre le régime de l'apartheid comporte, pour nous tous, une valeur exemplaire.

Cette lutte est en train de mobiliser toutes ses forces vives et de créer, autour de lui, un grand mouvement de solidarité africaine et mondiale, qui fait largement écho à ses aspirations et suscite de multiples formes de soutien moral et matériel.

Elle a été couronnée par le consensus international qui se cristallise désormais sur l'objectif de l'autodétermination namibienne, et qui s'est notamment traduit par les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, concernant le droit à l'indépendance du peuple namibien, les modalités de son accession à la souveraineté nationale et la légitimité internationale reconnue à la SWAPO [Organisation des peuples de l'Afrique du Sud-Ouest] comme l'authentique représentant du peuple namibien.

Dans cette perspective, l'Unesco tient à redire son plein appui à la lutte du peuple namibien, conduite par la SWAPO, jusqu'à la réalisation de tous ses objectifs fondamentaux.

L'Unesco a été parmi les plus actives des institutions du système des Nations unies, à organiser des campagnes contre le racisme et l'apartheid et l'une des toutes premières à apporter un appui concret aux mouvements de libération de l'Afrique australe. Dans ce cadre, elle a d'abord admis en son sein la Namibie comme membre associé, puis, dès 1978, comme membre à part entière, bénéficiant des mêmes droits que tous les Etats déjà souverains. L'Organisation poursuit par ailleurs une coopération fructueuse avec la SWAPO, mettant en œuvre plusieurs programmes relevant de l'éducation, de la communication et de la promotion des droits de l'homme.

Amadou-Mahtar M'Bow
Directeur général de l'Unesco

(Extrait de l'allocution prononcée à l'ouverture de la Conférence internationale de soutien de la lutte du peuple namibien, Paris, 11/09/80)

Après 1920, ceux-ci pénétrèrent de plus en plus massivement dans le pays, assurant à la minorité anglophone un très haut niveau de vie et aux investisseurs de Grande-Bretagne un taux de profit incomparable.

En 1948, la minorité de langue anglaise perdit le contrôle du parlement et ne put jamais le récupérer. Ce contrôle passa entre les mains du « Parti nationaliste afrikaner purifié », dirigé par le docteur Daniel François Malan ; et le « développement séparé » fut relayé par l'*apartheid*. Ce changement a présenté de nombreux aspects complexes ; il est utile d'en relever quelques-uns.

Les Afrikaners sont demeurés, en substance, une communauté de cultivateurs pour qui les villes bourgeoises étaient devenues depuis longtemps des objets à la fois de haine et d'envie : de haine compréhensible, dans la mesure où un grand nombre de « Blancs pauvres », vivant dans les zones rurales et étant pour la plupart des Afrikaners avaient été poussés par leur pauvreté à émigrer vers les villes, où ils faisaient l'expérience des bas salaires, des mauvaises conditions de travail et du mépris des anglophones ; mais aussi d'une envie non moins compréhensible, du fait que les villes, source manifeste et rapidement croissante de l'opulence des blancs, se trouvaient entre les mains des anglophones.

Entre temps, la Seconde Guerre mondiale avait exacerbé l'hostilité qui opposait les Anglais aux Afrikaners. Presque tous les dirigeants du Parti nationaliste purifié avaient travaillé ouvertement pour les nazis et espéré leur victoire ; quelques-uns d'entre eux avaient même été emprisonnés pour sabotage pro-nazi. C'est pourquoi leur triomphe électoral de 1948 s'est accompagné de leur détermination de réussir là où Hitler avait échoué et de mettre un terme, une fois pour toutes, à la suprématie des anglophones.

Mais la Seconde Guerre mondiale eut aussi un autre effet. Elle éveilla chez les Noirs de nouvelles aspirations à la liberté ou, tout au moins, l'espoir que les tendances antiracistes développées par la guerre se feraient sentir aussi dans le pays. A l'époque, même si, ailleurs, la montée du nationalisme noir n'avait pas encore manifesté sa puissance, un tel espoir n'était nullement utopique. Après 1948, l'*apartheid* a donc été introduit pour renforcer la discrimination des années précédentes.

Les Noirs devaient rester assujettis à un travail servile, alors que l'essor de l'économie des Blancs, commencé dans les années 30, accru pendant la Seconde Guerre mondiale et prolongé dans les années d'après-guerre, fut ensuite renforcé par les méthodes du capitalisme d'Etat qui permit aux hommes d'affaires et aux hommes politiques afrikaners de s'enrichir et d'accéder au pouvoir. Ce fut à cette époque, vers les années 50, que l'investissement britannique de longue date dominant céda la place à de nouveaux investissements, bien plus importants, faits par les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne, la France, puis le Japon, et que l'Afrique du Sud, cessant d'être le fief plus ou moins exclusif des investisseurs britanniques, devint un « gâteau » à l'échelle internationale.

Le système ne changea pas pour autant, car l'*apartheid* avait pris la suite du « développement séparé ». Le régime a beau se farder pour montrer un meilleur visage au regard critique du monde, il apparaît plus clairement que jamais que la discrimination raciste est désormais inséparablement liée à cette forme particulière de capitalisme. Des personnes bien intentionnées s'obstinent à croire que l'*apartheid* s'éliminera graduellement de lui-même, dans la mesure où l'expansion économique s'accroît et où le besoin d'une main-d'œuvre noire qualifiée se révèle de plus en plus inconciliable avec les « barreaux » imposés aux Noirs par la ségrégation. L'histoire de cet Etat prouve qu'elles se trompent.

A chaque expansion de l'économie blanche, depuis les années 30, les vis de la discrimination raciale ont été serrées davantage. Le « barreau » des salaires noirs a vu son niveau relevé, mais ce « barreau » reste tout aussi puissant. C'est aussi la leçon de tout ce qui est arrivé pendant les années 1970 et les premières années 1980 : le système a montré, fort tragiquement, hélas, qu'il ne possède aucun véritable mécanisme d'auto-correction. Sans le racisme, il ne peut tout simplement plus fonctionner.

Les communautés non blanches — afro-asiatiques et de couleur par origine ou par définition — ont espéré et travaillé longtemps en vue d'un changement pacifique. Elles avaient subi l'influence de Gandhi et de son parti du Congrès, tout en étant persuadées que la profonde injustice du système, voire, à certains points de vue, sa profonde absurdité, devaient finir par entraîner son abolition. Ainsi que nous l'avons noté plus haut, cet espoir d'un changement grâce à la résistance passive a

fleuri surtout après la victoire de 1945 sur le nazisme, qui était aussi, ou semblait être, une victoire universelle sur le racisme.

Même l'arrivée au pouvoir des « nationalistes » afrikaners (du Parti national purifié) en 1948 ne devait pas atténuer cet optimisme. Il culmina au début des années 50, avec une campagne de résistance passive contre les lois sur la circulation menée, à l'échelle du pays, par toutes les communautés non blanches, avec, à leur tête, le Congrès national africain. Mais, en cette occasion, tous les espoirs d'un changement pacifique devaient s'écrouler, et s'écrouler dans la violence.

Le gouvernement « nationaliste » fit voter aussitôt des lois qui punissaient la résistance passive de coups de fouet et d'emprisonnement, voire des deux. Des lois furent votées qui identifiaient toute protestation des Noirs, fût-elle pacifique et par ailleurs légale, au « communisme », assimilé d'une manière grotesque à un mouvement subversif guidé par l'étranger. Des lois furent votées qui accordaient à la police carte blanche pour arrêter, détenir arbitrairement et traiter à sa guise toute « personne suspecte » ; aussi la mort en prison de ces « personnes suspectes » devint-elle l'un des traits caractéristiques du système.

Des lois furent votées qui transformaient le décret de 1923 concernant la ségrégation physique en une véritable meule à broyer : au début des années 1980, plus de trois millions de Noirs — hommes, femmes et enfants — furent arrachés à leurs foyers, souvent les foyers de leurs ancêtres, et « réimplantés » dans des zones assignées à la « résidence des Noirs ». Le plus souvent, ces zones se trouvent en pleine brousse et sont dépourvues de toutes les commodités urbaines et de toute possibilité d'emploi. Des lois furent votées qui « élevaient » les anciennes « Réserves indigènes » — surpeuplées, en proie au surpâturage, véritables bidonvilles ruraux — au rang de « Patrie des Bantous » et d'« Etats indépendants » : cette dérision du langage n'abuse même plus ceux qui la pratiquent.

Parvenue à ce stade, l'Afrique du Sud semble avoir atteint les limites de l'extension possible des lois de discrimination qui présidèrent à la fondation de l'Union sud-africaine en 1910. Dans cette République d'Afrique du Sud, toutes les « soupapes de sûreté » étant bloquées, l'explosion devenait la seule réponse à une soumission constante. En 1980, à travers son organisation activiste « Umkonto wa Sizwe », le Congrès national africain de l'Afrique du Sud se lançait dans une guerre de résistance.

Cette décision avait mis longtemps à mûrir. Ce n'est qu'au début des années 60, que des dirigeants noirs, tels que Nelson Mandela, et une poignée de sympathisants blancs, désespérant d'obtenir le moindre résultat par la résistance non violente et voyant que celle-ci était punie de fortes peines, voire de la peine capitale, lancèrent une campagne de sabotage ; l'intimidation et la trahison la firent échouer.

Mais dans le silence qui s'ensuivit, à partir de 1970, de nouvelles pressions pour un changement se manifestèrent : organisation efficace de travailleurs noirs dans les industries manufacturières ; nouvelle agitation anti-*apartheid* parmi les étudiants noirs soumis à la ségrégation dans les « collèges tribaux » (pour les Zoulous, les Sothos, les Xhosas et ainsi de suite) ; essor d'un mouvement appelé Conscience Noire (dont le porte-parole le plus connu, Steve Biko, trouva rapidement la mort dans une prison blanche) ; et, finalement, s'enflammant aux victoires des mouvements noirs de libération au Mozambique et en Angola, massives et héroïques « grèves scolaires » de 1976 à Soweto et en d'autres villes noires.

Toutes ces initiatives se heurtèrent à la même répression que précédemment (à part quelques concessions mineures accordées au mouvement syndical noir, dans l'espoir d'affaiblir ou de troubler la conscience politique et l'organisation des Noirs). Pour la police, ouvrir le feu sur une foule désarmée est devenue une pratique courante ; au cours de l'année 1976, la police a tué par balles non moins de trois cents étudiants et peut-être bien plus. Le régime accompagne les discours lénifiants destinés au monde extérieur d'une militarisation croissante de l'Etat et d'une rigueur encore plus impitoyable envers toute personne et toute communauté qui oserait protester.

A partir de 1981, le régime de l'Afrique du Sud était pratiquement en guerre avec l'Angola et le Mozambique, aussi bien qu'avec la Namibie, sa colonie, et menaçait d'invasion la République du Zimbabwe, devenue récemment indépendante. Mais le régime se trouve aussi en guerre — guerre dont on ne prononce pas le nom et qui n'a pas été formellement déclarée — à l'intérieur de ses propres frontières.

Aujourd'hui, cette guerre continue.

④ Racisme virulent, racisme larvé

IMAGE DE SOI, IMAGE DE L'AUTRE

Tahar Ben Jelloun

LA nature a créé des différences ; la société en a fait des inégalités. Tout un processus de justifications a été forgé par l'homme à travers le temps et brandi comme bouclier contre la vérité de la nature et de la culture. La constante a été et reste l'évaluation de l'autre par l'épiderme : à partir de la peau, ce qui couvre et habille l'être, on conclut non à une diversité de valeurs mais à une hiérarchie dans la qualité des êtres, autrement dit, on voudrait atteindre leur âme et la souiller du seul regard quand on ne la leur refuse pas tout simplement. L'esclavage a fonctionné souvent sur cette négation. Mais si cette domination de l'homme par l'homme a été abolie sur le plan juridique (certains Etats n'ont aboli l'esclavage que vers les années soixante de ce siècle !), le mépris de l'Autre au nom d'une appartenance à un groupe ou à une religion, base et fondement subjectifs du racisme, est loin d'être enrayé des mentalités. Voire, il triomphe de plus en plus à la faveur de la crise économique ; il se poursuit et diversifie son action : ainsi à la traite des Noirs a succédé la dépossession coloniale, laquelle, bien après les indépendances, se fait encore aujourd'hui, selon le mot de Sartre, « à domicile » : l'immigration fut un corollaire de l'occupation coloniale et en est à présent la séquelle pour ne pas dire la forme ambiguë et moins évidente.

En dehors des problèmes d'ordre politique et économique que pose l'immigration en Europe, il en est un qui est moins visible et qui est cependant fondamental, c'est le problème culturel. Il se manifeste, quand on veut bien lui prêter attention, sur deux plans : chez la société d'accueil

qui s'en détourne ; dans la communauté immigrée qui ne sait comment exprimer, comment préserver et surtout comment transmettre la culture à ses enfants.

Le racisme quotidien, celui qui milite pour la haine avec les mots et dans certains cas avec les armes, a une position de refus systématique, pas tant pour des raisons passionnelles et irrationnelles que pour le profond malaise que la présence de l'Autre, qui ne peut être réduit à sa seule force de travail — muette, résignée et invisible — provoque. A la limite, cette vision est paradoxale : on ne voit pas l'Autre, on ne veut pas le voir et encore moins le regarder ; on le nie dans son humanité ; et, en même temps, on lui accorde une présence encombrante qui le rend responsable de tous les maux. Absent ou présent, il sera suspect.

Quand il n'est pas une idéologie ou une philosophie, comme en Afrique du Sud ou dans l'Allemagne nazie, le racisme est une habitude, une espèce de tradition aveugle qui passe du Juif au Noir, de l'Asiatique à l'Arabe. C'est un comportement qu'on pourrait résumer en une formule paradoxale : racisme profondément épidermique ! — il est profond dans les mentalités et superficiel dans son éventuelle justification. L'individu raciste est conditionné ; il réagit à la simple présence du corps étranger, corps immédiatement repéré parce qu'il est différent. Mais derrière cette réaction physique, se tient tapie dans l'inconscient de cet homme une multitude plus ou moins confuse d'idées, d'images et de stéréotypes prêts à se déclencher pour justifier le geste du rejet.

En avril 1981, l'Unesco a réuni à Athènes des hommes de science venant de disciplines et de pays différents pour « ruiner scientifiquement » ces tentatives. Un « Appel aux peuples du monde et à chaque être humain » fut lancé par les congressistes. Il y est affirmé notamment : « La diversité génétique se manifeste en général par des différences beaucoup plus grandes entre les structures généti-

Partis de Grèce, ces travailleurs migrants vont débarquer à Venise avant de se rendre, pour la plupart en train, en République fédérale d'Allemagne, but de leur voyage. Selon un rapport de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) portant sur l'année 1981, le nombre de migrants, en République fédérale d'Allemagne, s'élevait, cette année-là, à 4 629 779 personnes. En Suisse, il atteignait le chiffre de 900 906 et en France celui de 4 223 928 personnes.

Photo BIT, Genève

Ci-contre, file d'attente de travailleurs migrants au Centre d'accueil et d'hébergement de la gare Cornavin à Genève, en Suisse. L'appel aux travailleurs migrants est un phénomène qui n'a rien de nouveau en soi. Ce qui est nouveau, c'est l'ampleur qu'il a prise et l'éventail de pays qu'il concerne. Certes, il existe des cas où les nouveaux arrivés s'intègrent sans de trop grandes difficultés. Mais ces migrations, trop souvent, donnent lieu à une cristallisation des préjugés ou à des faits de discrimination.

Photo BIT, Genève

Même dans les cas où la législation reconnaît aux immigrés l'égalité des droits économiques, sociaux, syndicaux et politiques, y compris un droit de vote, leurs voix sont généralement peu entendues et ils souffrent souvent de pratiques discriminatoires en matière de logement et d'enseignement. Ci-contre, membres d'une famille de travailleurs migrants à Marseille (France).

Photo A. Nogues © Sygma, Paris

TAHAR BEN JELLOUN, du Maroc, écrivain et journaliste, vit entre la France et son pays d'origine depuis 1971. Il est l'auteur, entre autres œuvres, d'un essai, *La plus haute des solitudes* (1977), d'un recueil de poèmes, *Les amandiers sont morts de leurs blessures* (1976) et d'un roman, *La prière des absents* (1981). Il a publié en 1983 un récit, *L'écrivain public*.



ques de deux individus appartenant à une même population qu'entre les structures génétiques moyennes de deux populations, ce qui rend impossible toute définition objective et stable des races humaines... Participer à la science, c'est posséder une large part de responsabilité quant au devenir social de ses contemporains. Cette responsabilité implique, face au racisme, des choix politiques et éthiques ».

La vigilance anti-raciste ne doit sous-estimer ou négliger aucun domaine : le racisme gît aussi bien dans la tête de l'aristocrate que dans les habitudes de l'ouvrier. Quoi qu'il en soit, le racisme qui nourrit certaines mentalités est, à la base, une question de miroir dérangeant : l'Autre, l'étranger, renvoie à la société d'accueil une image où elle se reconnaît mais qu'elle refuse, parce que c'est une image qui accuse ses contradictions et souligne son malaise et ses misères. Ainsi le racisme est d'abord l'expression de sa propre misère qu'on projette sur l'Autre, celui qui ne fait pas partie de sa catégorie (classe, race, nationalité, âge, situation sociale, etc.). Lorsque dans ce miroir viennent intervenir des morceaux d'images faites de la culture quotidienne de l'étranger (sa langue, sa peau, sa cuisine, sa musique, son culte), celui qui la reçoit se sent dépossédé ou au moins menacé dans son statut et dans son identité.

La haine de l'Autre commence avec la haine de soi. Le racisme, virulent ou larvé, est un cortège de malheur.

Le deuxième point concerne la communauté victime d'exclusion. Là, l'image de soi a été dévalorisée. Elle ne se porte pas bien ; elle est mal vécue, mal acceptée, tant elle est sujette au refus et au démantèlement.

Celui qui a dû se séparer de sa terre et de sa famille pour gagner sa vie et l'avenir de ses enfants est un être généralement fragile ; il vit une insécurité ontologique car il sait qu'il n'est pas reconnu, entièrement accepté dans sa culture et sa différence. L'hostilité ambiante mine son assurance et introduit le doute dans la perception de sa propre image. L'être travailleur se trouve amputé de son autre composante, une dimension essentielle, qui est la culture. Il vit son exil comme une mutilation, une violence qui le réduit à l'expression économique et nie chez lui les valeurs fondamentales qui font le tissu de son histoire et de sa civilisation.

Face à cette perturbation, l'immigré intériorise l'image trouble et funeste que lui envoie le racisme. Comment, dès lors, vivre sa culture qui se résume en bribes et gestes inachevés ? Elle tend à s'appauvrir, à se dessécher et à devenir une caricature de la culture d'où il vient, ce qui ouvre les portes à une autre forme de fanatisme et d'intolérance. Il se replie sur lui-même et cultive un attachement nostalgique et quasi névrotique à la culture originelle qui a mal supporté le voyage. Il se trouve confronté à un problème nouveau qu'il ne connaissait pas dans son pays : celui des racines. En fait, ce sont les enfants nés en terre d'exil qui posent de façon brutale cette question de l'identité, question existentielle et grave car elle risque, si elle ne trouve pas de réponse, de ▶

► détourner ces enfants de leurs parents. Ils seront ainsi enlevés à la famille et iront chercher ailleurs d'autres repères.

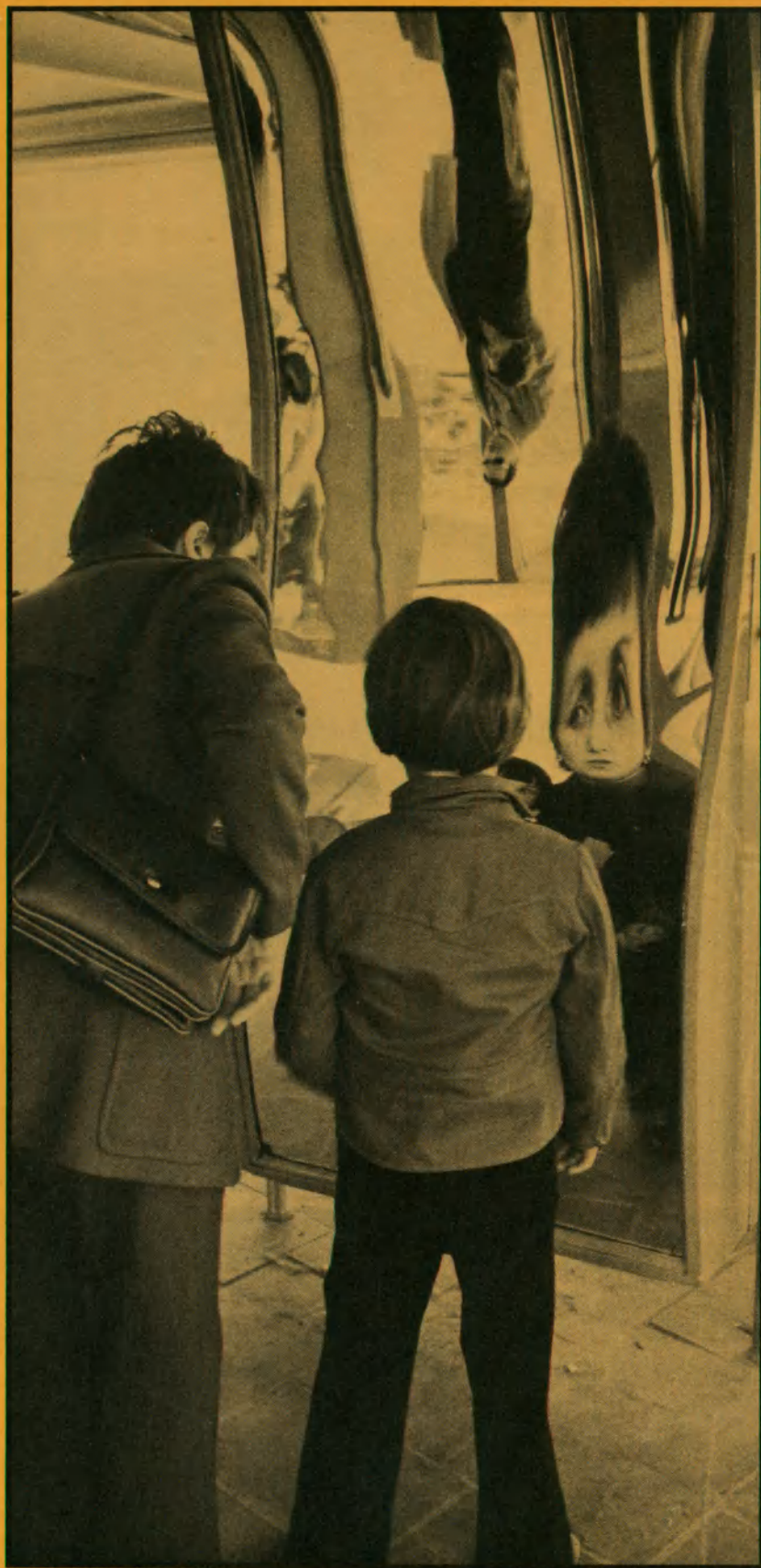
A leur tour, les enfants refusent l'image du père qui a été dévalorisée, froissée par l'hostilité et la misère. Ils ne veulent pas lui ressembler, ni refaire son itinéraire. Ils savent par ailleurs qu'ils appartiennent à la génération de l'impasse, celle à l'avenir incertain, à l'identité trouble et vacillante. Ils sont doublement victimes du racisme : celui qui frappe toute la communauté et celui qui leur ferme les portes de la vie parce que personne ne les attendait et personne ne les prévoit dans ses plans ; ils sont absents de la terre du père — c'est la mère amnésique qui oublie ses petits enfants —, ils sont en trop sur le sol de la naissance. Ces adolescents ne savent où aller avec leur corps et quelle image se fabriquer pour échapper à la misère et à l'exclusion. Ils bricolent une culture avec ce qu'ils trouvent. Ils ont beau posséder la citoyenneté du pays d'accueil, ils ne sont guère reconnus. La carte d'identité n'efface pas le visage.

Ce trouble de l'identité, cette fêlure dans l'être seraient moins graves, pourraient en tous cas être maîtrisés, si d'autres événements, d'autres façons de penser ne se généralisaient pas un peu partout en Occident. L'air du temps en ces années quatre-vingt est au dénigrement du tiers-monde, de ses cultures et de ses religions, l'Islam notamment. L'amalgame tient souvent lieu chez certains de structure de pensée : ainsi sont renvoyés dans le même territoire du mépris, l'Arabe, le musulman, l'Africain, etc. Ce racisme rejette d'emblée, sans analyse et sans raison, tout ce qui vient ou porte en lui les traces de ce tiers-monde damné, mal développé et surtout mal aimé. L'écrivain argentin Jorge Luis Borges écrit dans *le Jardin aux sentiers qui bifurquent*, un récit de *Fictions* (1957) : « Je pensai qu'un homme peut être l'ennemi d'autres hommes, d'autres moments d'autres hommes, mais non d'un pays ; non des lucioles, des mots, des jardins, des cours d'eau, des couchants. » Cela est une des formes perverses et assez répandues de la violence. Il suffit de quelques images à la télévision, de quelques préjugés adoucis par le rire, de quelques contre-vérités à caractère pseudo-scientifique mais dites avec sérieux et avec la caution de personnalités, pour que les mentalités fassent leur cette vision du monde et fassent du racisme une pratique inconsciente, naturelle et quotidienne.

Le généticien Albert Jacquard note, en conclusion de son ouvrage *Au péril de la science*, que « notre société secrète le racisme. Le plus souvent de manière inconsciente, nous fabriquons ce poison qui nous détruit nous-mêmes ; nous affirmons : "Je ne suis pas raciste, mais..." ».

Une civilisation qui ne s'interroge pas sur ses mécanismes laissés au hasard de la brutalité est une civilisation qui blêmit et qui, à la longue, se confond avec la barbarie de ce poison qu'elle a laissé se répandre par manque de vigilance ou par arrogance et sentiment de supériorité.

Tahar Ben Jelloun



Tahar Ben Jelloun écrit : « L'autre, l'étranger, renvoie à la société d'accueil une image où elle se reconnaît mais qu'elle refuse, parce que c'est une image qui accuse ses contradictions et souligne son malaise et ses misères. » Mais le racisme, comme ce miroir déformant du Jardin d'acclimatation à Paris, ne dérange pas seulement, il déforme en le caricaturant toute vision de ce qui est étranger ou simplement différent.

Photo Kay Lawson © Rapho, Paris

⑤ Le racisme et la science

LES MYTHES AU MICROSCOPE

Albert Jacquard

L'HOMME, cet être doué d'un pouvoir fabuleux : s'autoconstruire, coopérer à la création de soi-même, paie cette capacité du pouvoir inverse : s'autodétruire. Les guerres sont une forme d'auto-destruction violente; les armes nucléaires rendraient même possible le suicide collectif de l'espèce. Mais l'auto-destruction se manifeste aussi par des comportements rampants, sournois, subreptices, parmi lesquels le racisme est sans doute le plus répandu.

Le mépris de l'autre au nom de son appartenance à un groupe n'est, certes, pas nouveau, mais il s'est développé au cours de ce siècle sous une forme spécifique : c'est au nom des « récentes découvertes de la science moderne », au nom des « modèles mis au point par la biologie », que l'on prétend justifier le classement des hommes en catégories hiérarchisables.

Si réellement les progrès de la science aboutissaient à de telles conclusions, il serait nécessaire d'en tenir compte, quelles que soient nos options morales, philosophiques ou religieuses à ce sujet. Il se trouve que le contenu actuel du discours scientifique, notamment dans la discipline la plus concernée, la génétique, est exactement à l'opposé de ce que l'on cherche à lui faire dire. Un véritable contresens est nécessaire pour fonder des théories élitistes sur la biologie, que l'« élite » soit constituée par certains individus à l'intérieur de chaque groupe, ou par certains groupes.

ALBERT JACQUARD, généticien français, est professeur aux Universités de Paris VI et de Genève et chef du service génétique de l'Institut national d'Etudes démographiques (INED) à Paris. Parmi ses divers ouvrages, il faut citer *Concept en génétique des populations* (1977) et *Eloge de la différence* (1978).

Consciente de la nécessité d'une réaction des scientifiques, clairement exprimée et largement diffusée, l'Unesco a organisé un colloque à Athènes au printemps 1981 : l'objectif était de permettre à des représentants des diverses disciplines concernées de préciser les apports en ce domaine des récentes avancées de la science. Il ne s'agissait pas de lutter contre le racisme avec les arguments du cœur, mais avec ceux de la raison.

Vingt-deux scientifiques ont donc débattu de ces problèmes dans une ambiance de totale ouverture ; venus aussi bien du Liban, de Tunisie ou du Maroc que d'Israël, du Mexique que de France, de Côte d'Ivoire que de Norvège, des Etats-Unis que d'URSS, ils représentaient l'anthropologie, l'ethnologie, la psychologie, la génétique, la sociologie, l'histoire, les mathématiques, le droit, la philosophie.

La diversité des origines culturelles des participants et des disciplines représentées n'a pas nui, au contraire, à l'intensité des échanges ; une réelle « interdisciplinarité » s'est instaurée, permettant à chacun de comprendre le langage des autres et de les faire bénéficier de ses questions et de ses remarques.

Ces échanges se sont organisés autour des thèmes suivants : génétique et racisme ; psychologie, neurobiologie et racisme ; sociologie et racisme ; anthropologie, ethnologie et racisme ; histoire, préhistoire et racisme.

En conclusion de leurs travaux, les scientifiques présents ainsi que les représentants de l'Unesco, ont rédigé collectivement un « Appel » dont les divers termes ont été longuement analysés et approuvés à l'unanimité (Voir *Courrier de l'Unesco*, mai 1981).

Le racisme a des racines historiques. Ce n'est pas un phénomène universel. Nombreuses sont les sociétés et les cultures contemporaines qui en portent peu de traces, et de longues périodes de l'histoire mondiale en ont été exemptes. Bien des formes de racisme ont eu pour origine les conditions créées par la conquête, le désir de justifier l'esclavage des Noirs et l'inégalité raciale qui en est issue en Occident, ainsi que les rapports coloniaux. Parmi d'autres exemples figure l'antisémitisme, qui a joué un rôle particulier là où les juifs ont servi de boucs émissaires sur lesquels on a rejeté la responsabilité des problèmes et des crises que connaissent de nombreuses sociétés.

**Déclaration sur la race et les préjugés raciaux,
Unesco, Paris, septembre 1967**

► Les progrès de la génétique permettent de caractériser avec rigueur les contenus des patrimoines biologiques des groupes humains ; au cours des siècles passés les tentatives de définition des races s'appuyaient sur les caractères apparents (couleur de la peau, texture des cheveux, forme du crâne) ; maintenant on ne considère plus ces caractères eux-mêmes, mais les gènes qui les gouvernent.

La structure génétique d'un groupe d'êtres vivants est constituée par l'ensemble des fréquences des divers gènes qu'il comporte. On peut établir l'écart qui sépare deux groupes en calculant la fréquence des gènes présents dans un groupe, puis dans l'autre : dès lors, à l'intérieur d'une espèce, on regroupe dans la même race les populations qui ont un faible écart génétique et l'on affecte à deux races différentes celles qui présentent un grand écart génétique.

Or, il se trouve que, dans l'espèce humaine, cette recherche ne peut aboutir. En effet, les échanges migratoires ont été si intenses, les isollements si peu durables, que les différenciations entre groupes n'ont pu atteindre un niveau suffisant et permettre de tracer des frontières délimitant des ensembles relativement homogènes ; la variabilité de l'espèce humaine, qui est considérable, s'explique non par les écarts entre les moyennes des divers groupes, mais par les écarts entre les individus appartenant à un même groupe : selon des analyses proposées par R. Lewontin (1974), la distance génétique moyenne entre deux personnes n'est accrue que de 7 à 8 % par le fait d'appartenir à deux nations distinctes, de 15 % par le fait d'appartenir à deux « races » distinctes. Dans ces conditions, les regroupements ne peuvent être qu'arbitraires : pour le généticien, le concept de race ne correspond, dans notre espèce, à aucune réalité définissable de façon objective et stable.

Mais la génétique peut également nous prémunir contre le second terme de l'attitude raciste ; celle-ci prétend non seulement définir des races, mais les hiérarchiser.

En fait, l'étude des mécanismes à l'œuvre dans le monde vivant montre que ceux-ci n'ont pas pour effet de sélectionner le meilleur et d'éliminer le moins bon, mais de préserver la coexistence durable de caractères multiples. Richesse biologique n'est pas synonyme de « bons » gènes, mais de gènes divers : le groupe le « meilleur » est celui qui a gardé la diversité la plus grande, quel que soit le contenu de cette diversité.

Dans cette optique, il est évidemment impossible d'invoquer la biologie pour justifier une quelconque hiérarchie « naturelle » entre les personnes ou entre les populations.

En devenant « scientifique » au milieu du 19^e siècle, la psychologie s'est notamment donnée pour tâche de comparer les performances intellectuelles des individus ou des groupes.

L'analyse des différences s'est vite transformée en recherche de rapports de supériorité-infériorité. Des techniques ont été mises au point, les « tests », qui permettent de classer les hommes par rapport à un repère pris implicitement comme norme : le comportement moyen de la population occidentale actuelle. Les résultats fournis par ces tests sont le plus souvent présentés sous la forme synthétique d'un nombre, le Quotient Intellectuel ou QI ; son usage s'est répandu largement, mais son interprétation tient rarement compte des limites de sa signification.

Le fait même d'avoir donné au QI l'apparence d'un nombre crée l'illusion qu'il mesure une grandeur ayant une existence propre ; en réalité, les comparaisons entre individus de cultures différentes, ou les comparaisons entre groupes, effectuées à l'aide du QI n'ont, par définition même de cette mesure, aucune signification.

Les contresens commis à propos du QI sont particulièrement dangereux lorsqu'ils concernent le problème dit de « l'inné et de l'acquis ». L'emploi inconsidéré du concept d'hérédité, forgé par les généticiens, a conduit certains psychologues à attribuer une part aux facteurs génétiques et une part aux facteurs d'environnement dans les variations du QI entre individus ou entre groupes (l'estimation est généralement de 80 % pour les premiers, 20 % pour les seconds). En fait, aucune des conditions nécessaires pour valider les mesures de l'hérédité ne sont ici respectées ; les nombres proposés pour répondre à cette interrogation ne sont donc même pas faux, ils n'ont aucun sens.

Le racisme ne peut pas être considéré comme le produit inévitable d'un déterminisme. En particulier, il est inexact de voir dans le racisme une simple conséquence de phénomènes économiques. On est, en réalité, en face d'une interaction où haine raciale et recherche d'un bouc émissaire se conjuguent pour fixer sur une minorité l'agressivité engendrée par tous les échecs, économiques notamment.

Ce ne sont pas les situations économiques objectives qui favorisent le racisme, mais les interprétations subjectives qui en sont données. Le regard porté sur la situation compte plus que la situation elle-même. Il s'agit donc d'un processus où l'action politique est déterminante, et où les médias, par les concepts qu'ils diffusent et par leur présentation des faits, jouent un rôle décisif. Le cas du « seuil de tolérance » est un bon exemple du recours à un mécanisme présenté comme naturel, pour justifier le rejet des minorités ; en fait, ce seuil ne peut être mesuré, et ne correspond à rien qui puisse être objectivement défini.

La diffusion souvent déformée de certaines thèses des socio-biologistes présente un grave danger. Cette discipline

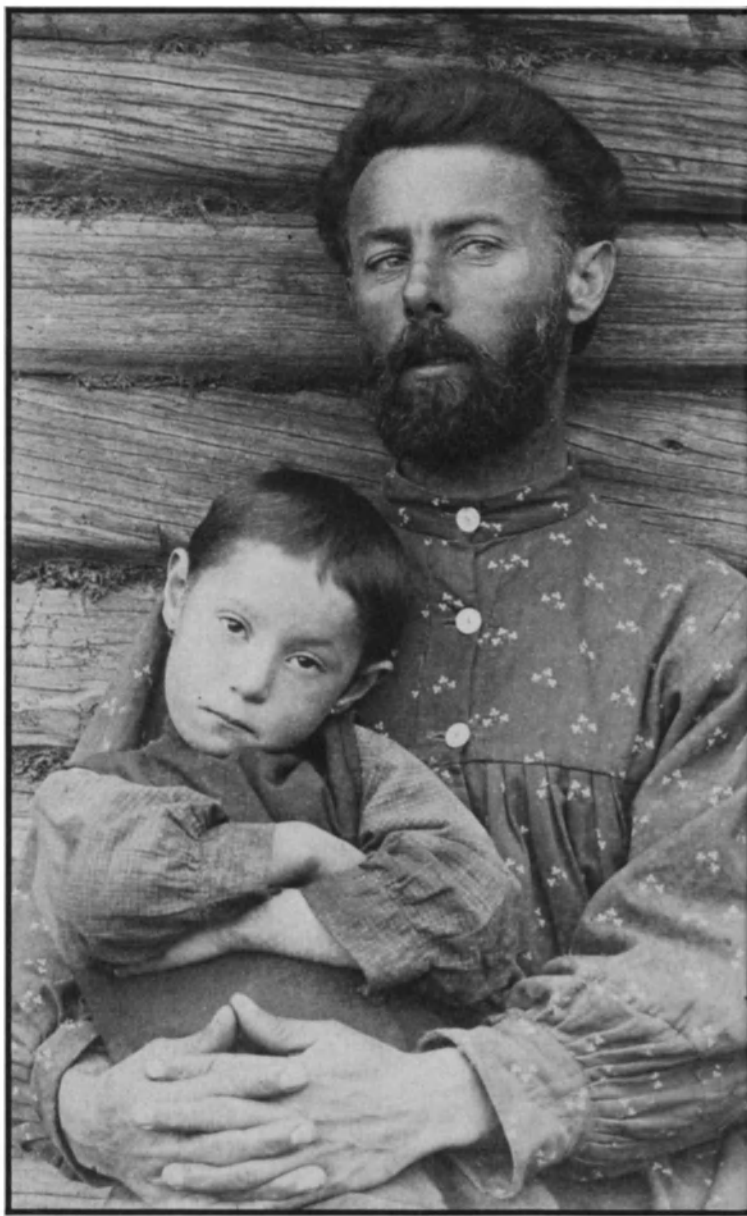


Photo © Roger Viollet, Paris

Au cours des trente dernières années, la classification de l'espèce humaine en un petit nombre de grandes « races » a été de plus en plus contestée par les savants comme étant imprécise, arbitraire et n'ayant qu'une faible, voire aucune signification biologique. Une telle classification se heurte à l'incohérence des divers critères utilisés, qu'il s'agisse des groupes sanguins ou des données anthropométriques. Les Aïnous du nord du Japon (en haut, à droite) ont la peau blanche et ils étaient censés, selon les classifications raciales traditionnelles,

étudie les déterminismes, éventuellement génétiques, de l'organisation sociale d'espèces animales telles que les termites ou les primates ; l'extrapolation à l'Homme présente des risques évidents et ne doit être tentée qu'avec de grandes précautions. L'affirmation, par exemple, que la plupart des comportements humains sont génétiquement contrôlés ne repose sur aucune preuve sérieuse. Ces précautions ne sont guère prises par certains journalistes qui présentent comme « scientifiquement démontrées » des théories encore controversées et camouflent des positions dogmatiques derrière un prétendu recours à la science.

L'objet de l'anthropologie est une étude globale de l'Homme, intégrant l'ensemble des points de vue : physique, génétique, culturel, historique ; sous tous ces aspects les individus diffèrent. L'anthropologie s'est longtemps efforcée de tenir compte de ces différences pour préciser des classifications et éventuellement tracer les contours de groupes plus ou moins homogènes, les « races ». Celles-ci étaient ainsi définies comme le résultat d'une division de l'humanité en fonction de caractéristiques physiques trans-



appartenir à la race blanche. Mais si l'on se réfère aux groupes sanguins, ils sont bien plus proches des populations orientales dites « jaunes ». Les « noirs » aux cheveux blonds (ci-dessus, à droite) qu'on rencontre souvent dans les groupes aborigènes d'Australie sont l'un des nombreux exemples de l'inanité des archétypes raciaux de ce genre. Les populations vogoules de Sibérie (ci-dessus, à gauche) diffèrent à maints égards de la race « jaune » ou mongoloïde à laquelle l'anthropologie classique les rattachait.

Photo © Atlas Photo, Paris



Photo © Thierry Secrétan/Cosmos, Paris

missibles. Cependant, cette analyse se révèle instable en raison de l'importance des échanges génétiques entre groupes ; plus ou moins intenses selon les régions ou les époques, ces échanges se sont multipliés depuis quelques siècles : de ce fait, des « races », peut-être autrefois définissables, ont disparu, d'autres regroupements provisoires se sont ébauchés.

Mais l'apport essentiel de l'anthropologie est de mettre en évidence que le sentiment de supériorité éprouvé par la plupart des groupes concerne leur culture, non leur patrimoine biologique ; ils sont ethnocentriques, non racistes. Le racisme, en tant que croyance en la supériorité naturelle d'un groupe est assez récent ; il s'est développé parallèlement à l'expansion coloniale des Européens, et a trouvé sa justification scientifique dans une extrapolation abusive des théories de Darwin, le darwinisme social. Son apogée durant la période nazie a été suivie d'un net recul, malgré les tentatives de certains groupes (qui s'expriment notamment dans « The Mankind Quarterly ») ou de certains psychologues (comme A. Jensen).

Les anthropologues ont réagi vivement devant ces tentatives ; ainsi, en Inde, une importante étude de R. Sinha a montré qu'« il n'y a aucune différence innée de capacités intellectuelles entre les divers groupes raciaux ».

Finalement, le problème auquel nous sommes confrontés c'est de comprendre pourquoi le racisme se répand malgré son absence totale de justification.

Au cours des siècles les thèses racistes ont évolué au gré des besoins des groupes dominants. Elles ont souvent présenté des aspects contradictoires. Ainsi au 18^e siècle où, simultanément, on a adopté le mythe du « bon sauvage » opposé au « méchant civilisé » et où on a pratiqué sans retenue l'esclavage ; ainsi, également, dans la période actuelle où les données scientifiques détruisent les bases mêmes du racisme et où, pourtant, la science est constamment invoquée par ceux qui essaient de promouvoir un nouveau racisme.

Les études historiques nous permettent de confronter les mécanismes qui gouvernent l'évolution d'une société raciste (conduite inéluctablement à une situation de tension entre groupes dominants et groupes dominés, et à un appauvrissement du champ des possibles), à ceux d'une société progressive et pluraliste (ouverte aux échanges et aux diverses formes de créativité et profitant du brassage permanent des domaines du savoir et de l'action).

Au défi de la résurgence du racisme, il faut répondre par une volonté de diversification de nos sociétés, désormais réalisable : diversification par la science et la technologie, par la culture, par les origines, et enfin par la liberté offerte à tous.

⑥ Préparer l'avenir

LA CONTRE-ATTAQUE CULTURELLE

Maria do Céu Carmo Reis

L'UNITÉ
DANS
LA DIVERSITÉ...
LE MONDE
EN
MINIATURE



ALGÉRIE. « Jeune mariée » ; chiffons drapés sur une armature en os ; les bras sont des bâtonnets rembourrés. Hauteur : 25 cm.

Photo J. Oster © Musée de l'Homme, Paris



VIETNAM. Courge évi-dée suggérant une forme humaine. Utilisée dans les cérémonies propitiatoires. Hauteur : 24 cm.

Photo Lemzaouda © Musée de l'Homme, Paris



SÉNÉGAL. Poupée en épi de maïs, décorée de cauris, de perles de verre et de morceaux de métal ; les jeunes filles la portent lors des fêtes de la récolte. Hauteur : 21,5 cm.

LA logique des rapports entre les sociétés, qu'ils soient d'opposition ou de complémentarité, est régie par les intérêts propres à celles-ci. Lorsque ces rencontres obéissent à des besoins de domination, qui se traduisent par l'inégalité sociale, l'exploitation et la guerre, les pratiques sociales et les discours idéologiques, organisés et ritualisés par le pouvoir, prennent un contenu raciste. L'ampleur de ce phénomène sera fonction des circonstances historiques. Ainsi l'ampleur de la conquête, de l'occupation et de la colonisation modernes donnera à l'idéologie raciste une légitimité

MARIA DO CEU CARMO REIS, sociologue angolaise, a notamment collaboré au Centre d'études angolaises (Alger) et enseigné à l'Institut supérieur de service social de Porto (Portugal). Actuellement elle prépare un Doctorat, sous la direction du professeur Georges Balandier, à l'École de Hautes études en sciences sociales (Paris).

mité souveraine, tout en créant, par là même, les conditions de sa négation.

Les premières réactions contre le racisme, encore fragmentaires et unilatérales, s'inscrivent dans le fil de réflexions de caractère ethnologique sur l'autre conçu comme « exotique ». C'est le cas, notamment, de l'école française de philosophie politique au 18^e siècle (Montesquieu, Diderot) où l'on trouve les bases d'une ethnologie critique. A la fin du 19^e siècle et au début du 20^e, les premières amorces de mouvements nationalistes s'accompagnent de la revendication de l'homme noir qui trouve son expression la plus achevée dans le foisonnement de pensées politiques totalisantes, comme le panafricanisme, et des mouvements culturels comme la négritude. Mais il faut attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour que la lutte contre le racisme prenne, dans sa signification et son action, une dimension universelle, à partir d'une convergence de situations.

L'Occident, qui s'était autoproclamé « civilisé », s'étonnait de sa propre barbarie : le nazisme et le génocide juif posaient la question du racisme dans des termes plus profonds et plus étendus. Les peuples colonisés faisaient du droit à l'indépendance l'enjeu central du processus historique. Bientôt les Noirs américains allaient revendiquer une identité nationale sur la base d'une différence ethno-historique. Cette dynamique a permis l'émergence de pratiques sociales qui réalisaient, à certains moments et par endroits, l'unité organique entre la « critique des armes » et « l'arme de la critique », et a donné à la lutte contre le racisme tout son sens.

Sorti d'une guerre dévastatrice, l'Occident avait, comme préoccupation fondamentale, les problèmes de la relance économique et sociale et, surtout, de la paix. Dans cette perspective, il s'agissait, entre autres, de trouver les mécanismes susceptibles de donner à la culture, à la science,



TURQUIE. Poupée en chiffon sur armature de bois. Hauteur : 33 cm.

JAPON. « Anesawanyngyo » (sœur aînée) ; poupée en papier avec un visage en argile peint ; coiffure traditionnelle. Hauteur : 17 cm.

SYRIE. Tibia de mouton avec un visage sculpté en léger relief et aux traits marqués en noir ; époque romaine.

MALI. Poupée en cire avec des perles blanches pour les yeux et les ornements de la coiffure et un pagne de cotonnade. Hauteur : 13,5 cm.

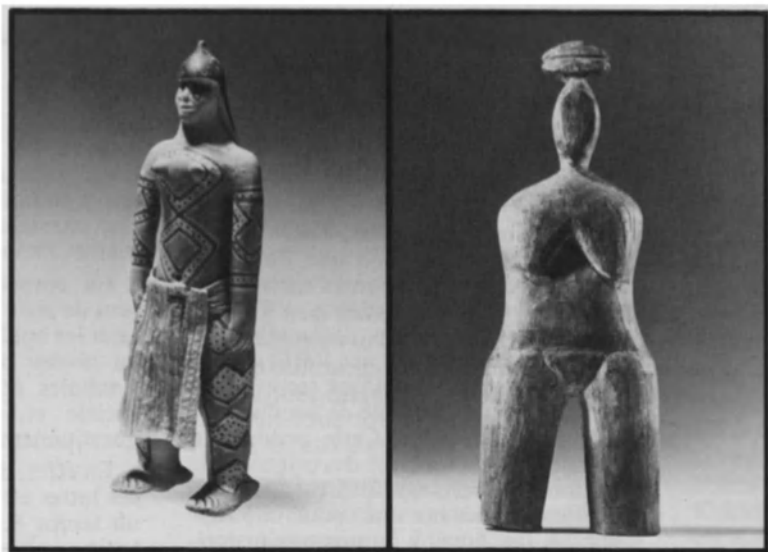
Photo Lemzaouda © Musée de l'Homme, Paris

Photo Lemzaouda © Musée de l'Homme, Paris

Photo J. Oster © Musée de l'Homme, Paris

Photo Lemzaouda © Musée de l'Homme, Paris

Photo Lemzaouda © Musée de l'Homme, Paris



BRÉSIL. Poupée en terre cuite ornée de peintures ; le pagne est en écorce. Hauteur : 17,5 cm.

GROENLAND. Figurine en bois sans bras et avec une coiffure typiquement féminine. Hauteur : 10,8 cm.

Photo Lemzaouda © Musée de l'Homme, Paris

Photo Lemzaouda © Musée de l'Homme, Paris

à l'éducation et au dialogue entre les nations le rôle qui leur revient dans la recherche d'une cohabitation planétaire qui serait l'accomplissement de l'unité et de la multiplicité des cultures. Ce fut l'éclosion des organisations à vocation universelle telles que l'Unesco. Au fil des années, cette Organisation a formulé, sur la base de propositions scientifiques et de la mise en exergue de la culture, des analyses pertinentes du racisme. C'est le cas, notamment, de la Déclaration sur la Race (1950), la Déclaration sur la Race et les différences raciales (1951), la Déclaration sur la Race et les préjugés raciaux (1967) et celle, du même intitulé, de 1978. L'Unesco fournissait ainsi des outils pour que soient mises en œuvre des politiques visant à la liquidation de ce fléau social.

Cette dynamique de la lutte contre le racisme ne fut pas linéaire. Certes, des changements s'opérèrent dans les sociétés occidentales, mais celles-ci eurent

d'abord à faire face à la perte de leurs immenses empires coloniaux, puis à de vastes mouvements sociaux (contre-culture aux Etats-Unis, mai 68 en France, mouvements féministes de par le monde) qui allaient soulever, en termes théoriques et pratiques, la question du contenu complexe et caché du racisme. En effet, le rejet, individuel ou collectif, de tout ce qui est différent (minorités ethniques, femmes, vieux, jeunes) a amené ces mouvements à s'interroger sur le rôle de la culture et de certaines composantes du tissu social qui, dans un certain sens, structurent les schèmes de pensée, les habitudes et les comportements qu'on trouve à la base des pratiques sociales racistes. Ce questionnement a porté, pour une grande part, sur la socialisation. Dans ce processus ininterrompu par lequel l'individu devient sujet, être social, l'éducation tient une place privilégiée en tant que moyen de transmission dynamique de valeurs culturelles.

Mais dans toute société cette transmission, loin d'être innocente, obéit à une logique de reproduction des mécanismes sociaux nécessaires au maintien du *statu quo ante*. Poser la question de l'éducation revient à poser le problème de sa fonction et de ses buts, à analyser ses rouages et à définir les moyens de son efficacité. C'est également contribuer au rapprochement de l'action politique et de la réflexion scientifique. Mais c'est encore essayer de comprendre comment l'individu devient un acteur du drame raciste à partir non seulement des conditions économiques et sociales mais aussi des conditions psycho-historiques de la structuration de son moi.

En élargissant le champ critique du racisme, ces mouvements sociaux ont souligné que, dans un même espace national, l'unité culturelle est, en réalité, une multiplicité et que, dès lors, les processus d'identification à une culture ne sont ni homogènes ni monolithiques. Ils ►

► ont aussi mis l'accent sur le fait que, dans certaines conditions historiques, les discours sur l'identité cachent souvent une volonté de domination (par exemple, le cadre institutionnel des rapports hommes/femmes). La logique de protestation, dans ces cas-là, valorise la différence et fait de celle-ci l'une des composantes nécessaires des nouvelles formes culturelles. Dans cet enjeu, la lutte contre le racisme se confond avec une revendication spécifique : elle passe par l'affirmation du droit à la différence.

Sur l'autre versant de l'histoire, les mouvements d'indépendance nationale opposeront au concept de race celui de culture. Cette notion est devenue une composante fondamentale de la résistance au colonisateur en prenant, par le jeu des circonstances historiques, diverses formes politiques, économiques ou armées. L'analyse de textes et de documents de l'époque est révélatrice à cet égard.

Ainsi, Amílcar Cabral (1921-1973), le chef du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert, analysait-il le problème de la résistance culturelle dans une société en mutation qui devient sujet de sa propre histoire, en ces termes :

« Un peuple qui se libère de la domination étrangère ne sera réellement libre que si, sans complexes et sans sous-estimer l'importance des apports positifs de la culture de l'opresseur et d'autres cultures, il reprend les chemins ascendants de sa propre culture, qui se nourrit de la réalité vivante du milieu et nie aussi bien les influences nocives que toute espèce de sujétion à des cultures étrangères. On voit donc que si la domination impérialiste a pour nécessité vitale des pratiques d'oppression culturelle, la libération nationale est nécessairement un acte de culture ».

Dans un autre temps et dans un autre espace, en Chine, Mao Ze Dong, faisant allusion aux « fronts de la lutte », situait l'importance du « front culturel » en affirmant :

« Nous luttons pour la libération du peuple chinois sur maints fronts différents ; deux d'entre eux sont le front de la plume et le front de l'épée, c'est-à-dire le front culturel et le front militaire. Pour vaincre l'ennemi, nous devons nous appuyer en premier lieu sur l'armée qui a le fusil à la main. Mais à elle seule cette armée ne saurait suffire, il nous faut aussi une armée de la culture, indispensable pour unir nos rangs et vaincre l'ennemi ».

En Algérie, le Congrès de la Soummam (1956), sous une forme embryonnaire et volontairement réservée, et le Programme de Tripoli (1962), d'une façon plus explicite, ont soulevé la question de la culture dans le cadre d'une langue et d'une pensée islamiques, ainsi que le rôle des intellectuels. Ce dernier document va jusqu'à caractériser la nouvelle culture en précisant qu'elle devrait être « nationale, révolutionnaire et scientifique ».

Quelles qu'aient été les destinées respectives de ces révolutions force est de constater que ces diverses analyses, malgré des présupposés différents, des terrains de lutte aux conditions dissemblables, voire des buts peut-être contradic-

toires, ont toutes en commun la reconnaissance du fait culturel comme élément clé du processus libérateur. En outre, elles introduisent une nouvelle problématique, celle de l'identité culturelle.

Les individus, les groupes et les sociétés sont producteurs d'œuvres et de valeurs culturelles à travers lesquelles ils se reconnaissent, ce qui leur donne conscience d'appartenir à une culture et d'y être rattachés. Le lien ainsi forgé entre l'individu et le groupe s'appelle la langue, le sacré, les techniques, l'organisation sociale, les traditions orales et écrites, etc. Face aux autres, chaque société com-

de penser et d'agir sur le réel en le transformant — on bâtit de nouvelles nations, on crée de nouveaux Etats, on établit de nouveaux rapports sociaux, on est présent sur la scène mondiale. Telle a été la réponse pratique au discours sur la race et l'inégalité raciale ! Réponse qui montre que, dans le cadre de la lutte pour l'indépendance, le combat contre le racisme passe par l'affirmation du droit à l'identité.

Si la lutte contre le racisme valorise, selon les temps et les lieux, la reconnaissance de l'identité et/ou de la différence culturelles, et trouve des supports politi-

Tous les peuples du monde sont dotés des mêmes facultés leur permettant d'atteindre la plénitude de développement intellectuel, technique, social, économique, culturel et politique.

Les différences entre les réalisations des différents peuples s'expliquent entièrement par des facteurs géographiques, historiques, politiques, économiques, sociaux et culturels. Ces différences ne peuvent en aucun cas servir de prétexte à un quelconque classement hiérarchisé des nations et des peuples.

Déclaration sur la race et les préjugés raciaux,
Unesco, Paris, novembre 1978

munique au moyen de cet ensemble de traits culturels qui la rendent unique.

C'est donc à travers l'affirmation d'une identité culturelle que l'on peut mieux saisir la dénégation du racisme par la lutte pour l'indépendance. « La formulation culturelle du nationalisme », dans cette lutte, passe par l'affirmation d'une forme d'identité qui restitue aux acteurs sociaux leur rôle de producteurs d'œuvres culturelles. Cette production sera multiple en fonction des exigences de l'histoire. En voici quelques formes : rassemblement des hommes pour une rupture qui fait appel à la mémoire historique, mais qui, surtout, restructure l'espace social (la communauté dissoute par la colonisation se refait différemment), et l'espace politique (on redevient citoyen et l'on interpelle le pouvoir dominant par le biais de l'organisation) ; surgissement d'un nouveau sujet intellectuel qui contribue par son activité à une emprise sur les contradictions de l'histoire (textes politiques, discours de mobilisation, théorisation de la pratique révolutionnaire, mise en pratique des théories révolutionnaires) ; création de nouveaux rapports sociaux où les individus et les groupes font de la créativité et de la sociabilité la condition même de l'efficacité de l'action politique (conjonction des capacités, des volontés et des nécessités humaines) ; mise en œuvre de nouveaux réseaux de communication dans lesquelles la langue, méprisée par le colonisateur, redevient l'outil privilégié de l'échange social et politique.

Ainsi, il se vérifie que des êtres, jugés inférieurs d'un point de vue racial, sont capables de faire l'histoire, c'est-à-dire

ques, sociaux et institutionnels divers, elle n'en fait pas moins toujours appel à une constante : la culture et son paradigme, l'identité culturelle.

En conséquence, s'interroger sur le sens de cette lutte c'est, d'une part, constater les bouleversements qu'elle a opérés au niveau des schèmes de pensée, des symboles et des pratiques de critique sociale et, de l'autre, introduire un questionnement.

En effet, dans la mesure où chacune de ces luttes est une vérité en devenir, dans un temps et un lieu déterminés, il faut tenir compte de chaque société concrète. Or toute société est toujours porteuse de conflits de hiérarchies parce que différenciée dans sa structure économique, politique et sociale. En outre, elle exprime, souvent, une culture politique génératrice de systèmes de pouvoir où l'Etat domine le corps social et où la société civile ne peut s'affirmer en tant que sujet de créativité.

L'histoire nous apprend que toute théorie et toute pratique ne se consomment pas en l'espace d'une révolution et que derrière chaque pouvoir, et manipulés par lui, se cachent des symboles, des codes et des mythes qui donnent à l'individu (le chef) et à la fonction une nature au-delà de l'humain.

Dans ce contexte, on ne saurait dissocier la lutte contre le racisme du combat pour le pouvoir et la démocratie culturels. Ce qui requiert des individus et des groupes impliqués dans le changement, une pensée et des actes qui soient un défi à la « nécessité aveugle ».

Maria do Céu Carmo Reis

LE MÉTISSAGE CULTUREL : LA FIN DU RACISME ?

Roberto Fernández Retamar

C'EST le grand romancier brésilien Jorge Amado qui, dans une étude publiée par cette même revue en août-septembre 1977, écrivait :

« Le Brésil est un pays métissé. C'est là un fait d'évidence. Une expérience d'une importance capitale est en cours dans ce pays pour la solution du problème racial, problème qui reste affreusement présent dans le monde d'aujourd'hui. Car c'est au Brésil que les races les plus diverses se sont mêlées et qu'elles continuent de se mêler.

Quel Brésilien pourrait honnêtement se proclamer d'ascendance pure ? Au Brésil, les groupes ethniques les plus divers — ibérique, slave, anglo-saxon, hongrois, etc. — se sont mêlés aux différents groupes noirs et indiens tout comme aux Arabes, aux Juifs et aux Japonais.

Ils se sont tous mêlés : ils se mêlent encore et continueront de se mêler un peu plus chaque fois. C'est là notre réalité la plus profonde, notre contribution à la culture mondiale et à l'humanisme. »

Cette citation est tout aussi valable (si on y ajoute l'importance des Chinois et des Indiens) pour les Antilles dont les sociétés se sont développées sur l'ossature d'économies de plantation et le travail des esclaves. Dans les deux cas, le métissage n'est pas seulement ni primordialement racial, mais d'abord culturel, et se manifeste sous de très nombreux aspects qui, outre une pluralité linguistique héritée des différentes métropoles, embrassent la *lingua franca* d'une musique joyeuse, des convergences mythiques, le battement d'une vie aux sources innombrables mais originale dans son profil. Ainsi, Brésiliens et Antillais pouvons-nous et devons-nous nous offrir au monde comme des modèles d'intégration de cultures mélangées. Ce qui a inspiré au sociologue brésilien Gilberto Freyre la bou-

tade selon laquelle le football, dans son pays, est « brésiliennement dionysiaque plutôt que britannique-ment apollinien ».

L'histoire, riche et dramatique, de la région, depuis la fin du 15^e siècle quand les Européens ont commencé à y affluer pour en faire, comme l'a déclaré le Dominicain Juan Bosch, une « frontière impériale », jusqu'à nos jours, est le substrat de ce métissage de peuples qui de gré ou (surtout) de force s'y sont établis dans des conditions fort dissemblables.

Cela dit, peut-on admettre l'idée que les syncrétismes culturels, chez nous inéluctables autant que foisonnants, conduiront au dépassement du racisme ? On aimerait bien pouvoir répondre par l'affirmative à cette question, mais ce n'est guère possible. Chacun sait qu'en dehors de communautés très isolées, comme celles de certains Esquimaux dans le Grand Nord et de certaines tribus amazoniennes, il n'y a pas dans l'hémisphère occidental de races ni de cultures vraiment pures. Donc ici, comme presque partout ailleurs aujourd'hui sur la planète, c'est le métissage qui est de rigueur. Ce qui n'a pas empêché le racisme de survivre et d'atteindre, dans certains cas que l'on connaît trop bien, des bornes qui dépassent celles de la dignité humaine.

Le très discuté concept de « race » est né à l'aube du capitalisme, afin de justifier les déprédations colonialistes sans lesquelles — à commencer par l'effroyable esclavage, comme l'a expliqué le Trinidadien Eric Williams — le capitalisme que nous connaissons n'aurait pas été. Le mot « race » lui-même n'existe en aucune langue dans l'acceptation qu'il allait prendre alors et qu'il a fallu emprunter à la zoologie, ce qui n'est pas peu dire. Dans son nouveau sens, il fait abstraction de différences culturelles souvent consi- ▶

ROBERTO FERNANDEZ RETAMAR, essayiste et poète cubain, est professeur à l'université de La Havane et directeur de la revue « Casa de las Americas ». Son essai *Caliban cannibale* (1973) est aujourd'hui un classique. En français ont également paru *Notre Amérique, présentation et choix de textes de José Martí*, et *Avec les mêmes mains, poèmes traduits par René Depestre*.

►dérables, et proclame une homogénéité tellement artificielle que Martí, irrité, a pu s'écrier : « Il n'y a pas de haine raciale, parce qu'il n'y a pas de races », et Fanon, que « le nègre » est une invention du colonisateur. Certes, il y a des différences somatiques, d'origine génétique, qui se manifestent, sous des aspects visibles ou non, par des prédispositions ou des résistances à certaines maladies, etc. Un point c'est tout. Les races ne déterminent pas les cultures car elles ne déterminent rien de fondamental.

Les cultures sont des créations de l'homme en marge des races, et s'il y a un rapport, comme cela arrive parfois, entre les deux, ce qui est impliqué dans ce rapport, c'est que les cultures modifient les races, et non l'inverse. L'anthropologue français Claude Lévi-Strauss n'a-t-il pas dit que toutes les cultures marquent les corps de leur empreinte ? Chacun peut en faire la preuve tous les jours. Il suffit de se promener dans les villes d'une prestigieuse civilisation qui vit encore pour constater que les femmes — dans ce cas comme dans bien d'autres, elles font montre de beaucoup plus d'imagination que les hommes — ont l'habitude de se percer les oreilles et d'y suspendre les objets les plus divers, qu'elles se fardent les lèvres, les joues, les paupières et les ongles (« Qui se fardent pour s'effacer », a dit le poète français Paul Eluard), donnent des formes multiples à leur chevelure, s'épilent différentes parties du corps, etc. Bien entendu, ces villes peuvent être New York, Paris ou Londres, et la culture en question est la culture occidentale, culture syncrétique s'il en fut. Des faits de cette nature montrent à l'évidence qu'en règle générale on est un métis culturel indépendamment du métissage racial. Et ce processus par lequel on arrive au « donnant donnant » qu'est tout métissage culturel, l'écrivain cubain Fernando Ortiz l'a, avec bonheur, appelé *transculturation*.

Si une prétendue justification du colonialisme est à l'origine du préjugé racial, ce n'est donc pas le seul métissage, de race ou de culture, qui le fera disparaître, mais la suppression de la cause, à savoir toute forme de colonialisme, de néo-colonialisme, d'impérialisme, d'oppression. Tant qu'un pays « appartiendra » à un autre, tant que des hommes en exploiteront d'autres — peu importe

le degré de métissage, ou de gaieté du carnaval à Rio et à Trinidad—, l'*humus*, toujours vivant, du racisme continuera d'engendrer le racisme.

Il y a même quelques dangers dans cette idée que le métissage à lui seul le ferait disparaître. Nous voudrions en souligner deux : tout d'abord on a, dans une certaine mesure, l'impression que la race est paradoxalement assimilée à la culture, ce qui laisse entendre qu'au-delà de sa condition biologique, relativement peu importante, la race a aussi une incidence historique, comme certains l'ont pensé, de Gobineau à Hitler. Ensuite, le fait de proposer le métissage comme solution du racisme appartient, en fin de compte, au domaine des illusions du genre de la négritude. On sait que le mot, dont la fortune revient au mémorable poème du Martiniquais Aimé Césaire, a finalement couvert une nouvelle mystification. Pourtant, avant même de se prévaloir de ce nom, la négritude, dans son exaltation du Noir par des hommes comme le Jamaïcain Marcus Garvey, a présenté des côtés indubitablement positifs. Il serait donc injuste de nier tout ce que nous devons à des revendications de cet ordre, en ce qu'elles font respecter et admirer l'une de nos racines essentielles. Mais la dénaturation ultérieure dont a souffert le concept a fini par le disqualifier. Un livre récent du poète haïtien René Depestre, *Bonjour et adieu à la négritude*, retrace avec exactitude les avatars de ce qui fut à l'origine une noble tentative pour, à la fin, devenir une arme hostile.

Ce qui barre vraiment la route, toutes bannières déployées, au racisme, c'est l'attitude ouvertement anticolonialiste et anti-oppressive d'hommes tels que le Portoricain Ramón E. Betances, divulgateur de grandes figures haïtiennes et apôtre de l'indépendance de son pays ou que le Haïtien Anténor Firmin qui, dans un ouvrage de 1885, *De l'égalité des races humaines*, affirmait : « La doctrine antiphilosophique et pseudo-scientifique de l'inégalité des races ne repose que sur l'idée de l'exploitation de l'homme par l'homme », ou encore que le Cubain José Martí, dont la lutte est bien connue, et qui écrivait en 1893 : « L'homme n'a aucun droit particulier du fait qu'il appartienne à une race ou à une

autre : qu'on dise homme, et tous les droits sont dits. (...) Homme est plus que blanc, plus que mulâtre, plus que noir » ; ou, enfin, que le Martiniquais Frantz Fanon qui, vingt ans après sa mort, reste dans la bataille.

Le métissage, à la fois racial et culturel, est certes une étape *indispensable* dans la marche vers l'extirpation du racisme, mais ce n'est pas une étape suffisante. A cet égard, nous ne nions pas l'énorme importance du métissage, mais la condition de *deus ex machina* qu'on veut lui prêter. C'est d'abord dans certains faits que les pas décisifs sont franchis pour en finir avec le racisme : ainsi l'extraordinaire révolution haïtienne, seuil de l'indépendance de notre Amérique, ainsi la constitution de nations dans la lutte pour l'indépendance, en l'occurrence la République dominicaine et Cuba, au cours de la seconde moitié du 19^e siècle, d'où sont sortis des « leaders » comme Gregorio Luperón et Antonio Maceo qui, avant d'être blancs, noirs ou mulâtres, étaient de grands citoyens de leur patrie respective et du monde. C'est en des termes d'une beauté rarement égalée que le poème « Bois d'ébène », du Haïtien Jacques Roumain, exprime ce projet vital : « Afrique, j'ai gardé ta mémoire, Afrique / tu es en moi / comme l'écharde dans la blessure / comme un fétiche tutélaire au centre du village / (...) **POURTANT** / je ne veux être que de votre race / ouvriers pay-sans de tous les pays. »

C'est dans un tel esprit, de combat fraternel, que l'homme (aux Antilles, dans le monde) marche vers son unité sans perdre sa multiplicité, que nous préférons appeler sa richesse, richesse qui s'exprimera par la plus grande variété de couleurs et de rythmes, de musiques et de rêves. Une habitude paresseuse fait que l'on nomme « blanc » aussi bien l'homme du nord, au teint et aux cheveux de lin, à l'œil translucide, que le méditerranéen olivâtre, aux cheveux noirs et à l'œil sombre. A un stade supérieur, jusqu'au nom de « race » lui-même sera oublié ou rendu à son origine zoologique et, d'un bout à l'autre de la planète, on répétera, comme s'il s'agissait de la chose la plus naturelle, les mots, aujourd'hui encore inusités, de José Martí : « La patrie c'est l'humanité. »

Roberto Fernández Retamar

L'espèce humaine a ceci de paradoxal que son unité et son progrès dépendent de la diversité des individus et des groupes qui la composent. La corde qui relie toutes les branches de l'humanité, de la communauté humaine, est trop solide pour être rompue, mais assez souple pour que chaque groupe ou chaque culture soit libre d'apporter sa contribution à l'édifice universel. Ci-contre, le pilier central et l'armature d'une maison du peuple djerma du Niger occidental.

Photo © J.P. Schiarro, Sceaux, France



LATITUDES ET LONGITUDES

La deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme

Conformément à une décision prise par la 35^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale s'est tenue, du 1^{er} au 13 août, à Genève. La Conférence a adopté une Déclaration recommandant la proclamation d'une deuxième Décennie de la lutte contre le racisme, ainsi qu'un Programme d'action. Cette Déclaration fut adoptée par un vote de 101 voix pour, 12 voix contre et 3 abstentions ; le Programme d'action le fut par 104 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions. La Déclaration réaffirme que « toute doctrine de supériorité raciale est scientifiquement fautive, moralement condamnable, socialement injuste et dangereuse et n'a pas la moindre justification (...) L'apartheid, en tant que forme de racisme institutionnalisé, est un affront délibéré et tout à fait odieux à la conscience et à la dignité de l'humanité, un crime contre l'humanité et une menace pour la paix et la sécurité internationales ; en Afrique du Sud, la forme la plus extrême du racisme a conduit à une forme d'exploitation et de dégradation qui est en contradiction flagrante avec le principe, proclamé dans la Charte (des Nations unies), du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous... »

Le centenaire de la naissance du philosophe Karl Jaspers

Le 17 juin de cette année a été célébré au siège de l'Unesco, à Paris, le centenaire de la naissance du philosophe Karl Jaspers. En cette occasion, s'adressant à un auditoire d'intellectuels venus de toutes les régions du monde, M. Amadou-Mahtar M'Bow, Directeur général de l'Unesco, a souligné, entre autres, que, dans les années cinquante, Jaspers a clairement pris conscience de l'alternative : anéantissement de toute vie sur la terre ou conversion morale et politique de l'humanité à un nouveau mode de pen-

ser, d'agir et de vivre ensemble. Il a également cité l'admirable conclusion de Jaspers entendue comme un fraternel écho de la démarche qui fonde l'Acte constitutif de l'Unesco : « Se laisser atteindre par ce qui est historiquement différent, sans devenir infidèle à son historicité propre... Accepter le combat inévitable avec ce qui est historiquement différent, mais élever sans cesse ce combat au niveau où il devient fraternel, où les adversaires se lient par la vérité qui surgit dans la communauté. » N'y a-t-il pas là, s'est demandé M. M'Bow, le secret de toute solidarité vraie ? M. Franz Blankart du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, le professeur H.G. Gadamer de l'Université de Heidelberg et Mme Jeanne Hersch, présidente de la fondation Karl Jaspers, ont également pris part à la cérémonie.

Un concours mondial de jeunes architectes

A l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse, fixée par les Nations unies en 1985, l'Unesco, en collaboration avec l'Union internationale des architectes et avec la participation de Japan Airlines, lance un concours sur le thème « Habitat de demain » auquel pourront participer les étudiants en architecture et les jeunes architectes de moins de 35 ans du monde entier. Des concours nationaux préliminaires ont lieu depuis septembre 1983. Les candidats sont invités à présenter leur projet sous forme de dessins, de photos et de schémas graphiques sur deux panneaux mesurant chacun 700 sur 1 000 mm. Les organisateurs nationaux du concours enverront au Siège de l'Unesco à Paris, avant le 30 avril 1984, cinq projets sélectionnés par pays. Un jury international se réunira au mois de mai 1984 pour sélectionner les dix meilleurs projets. Chacun des dix lauréats sera invité à construire la maquette de son projet avant le 31 décembre 1984. Ces maquettes seront exposées au Pavillon Unesco de « l'Exposition internationale de Tsukuba '85 », au Japon, qui

accueillera durant 6 mois 20 millions de visiteurs. Un voyage à Tokyo et à l'Expo Tsukuba '85 sera offert aux lauréats. Le *Courrier de l'Unesco* se fera l'écho de ces manifestations. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre Commission nationale auprès de l'Unesco ou au « Concours mondial de jeunes architectes », Unesco, Office de l'information du public, 7, place de Fontenoy, 75700 Paris.

L'Unesco et le PAM 20 ans de coopération

Cette année marque le 20^e anniversaire de la création du Programme alimentaire mondial (PAM) par les Nations unies et la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture). Etabli à l'origine pour fournir une aide en utilisant des stocks supplémentaires provenant de certains pays riches, le PAM consacre aujourd'hui le plus gros de ses efforts (les engagements financiers s'élevant à 800 millions de dollars en 1982) à une aide alimentaire conçue sous la forme de projets « vivres contre travail » dans les zones rurales du monde en développement. L'Unesco coopère avec le PAM depuis les débuts de celui-ci, notamment pour les programmes alimentaires scolaires, les programmes de construction d'établissements scolaires dans le cadre « vivres contre travail », et tous les projets de ce type qui soutiennent le sauvetage ou la restauration de monuments et de sites culturels.

RECTIFICATIF

Un lecteur de la République populaire de Chine nous signale que, sur la couverture de dos du numéro du Courrier de l'Unesco de décembre 1982 consacré à la Chine, le dernier des portraits illustrant 16 des 55 minorités nationales chinoises représente une femme du groupe Kazak et non pas — ainsi que nous l'avions indiqué dans la légende — du groupe Ouïgour. Merci à notre lecteur chinois de cette précision.

Bureau de la Rédaction :
Unesco, place de Fontenoy, 75700 Paris,
France

Les articles et photos non copyright peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés du nom de l'auteur et de la mention « Reproduits du Courrier de l'Unesco », en précisant la date du numéro. Trois justificatifs devront être envoyés à la direction du Courrier. Les photos non copyright seront fournies aux publications qui en feront la demande. Les manuscrits non sollicités par la Rédaction ne sont renvoyés que s'ils sont accompagnés d'un coupon-réponse international. Les articles paraissant dans le Courrier de l'Unesco expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'Unesco ou de la Rédaction. Les titres des articles et les légendes des photos sont de la rédaction.

Rédacteur en chef adjoint : Olga Rödel

Secrétaire de rédaction : Gillian Whitcomb

Rédacteurs :

Edition française : Alain Lévêque (Paris)

Edition anglaise : Howard Brabyn (Paris)

Edition espagnole : Francisco Fernandez-Santos (Paris)

Edition russe : Nikolaï Kouznetsov (Paris)

Edition arabe : Sayed Osman (Paris)

Edition allemande : Werner Merkli (Berne)

Edition japonaise : Kazuo Akao (Tokyo)

Edition italienne : Mario Guidotti (Rome)

Edition hindie : Krishna Gopal (Delhi)

Edition tamoule : M. Mohammed Mustafa (Madras)

Edition hébraïque : Alexander Broïdo (Tel-Aviv)

Edition persane : Mohammed Reza Berenji (Téhéran)

Edition néerlandaise : Paul Morren (Anvers)

Edition portugaise : Benedicto Silva (Rio de Janeiro)

Edition turque : Mefra Ilgazer (Istanbul)

Edition ourdoue : Hakim Mohammed Saïd (Karachi)

Edition catalane : Joan Carreras i Martí (Barcelone)

Edition malaise : Azizah Hamzah (Kuala Lumpur)

Edition coréenne : Kim U-Yearn (Séoul)

Edition kiswahili : Domino Rutayebesibwa

(Dar-es-Salaam)

Editions croato-serbe, macédonienne, serbo-croate,

slovène : Punisa Pavlović (Belgrade)

Edition chinoise : Shen Guofen (Pékin)

Edition bulgare : Pavel Pissarev (Sofia)

Edition grecque : Alkis Anghelou (Athènes)

Editions braille : Frederick H. Potter (Paris)

Rédacteurs adjoints :

Edition française :

Edition anglaise : Roy Malkin

Edition espagnole : Jorge Enrique Adoum

Documentation : Christiane Boucher

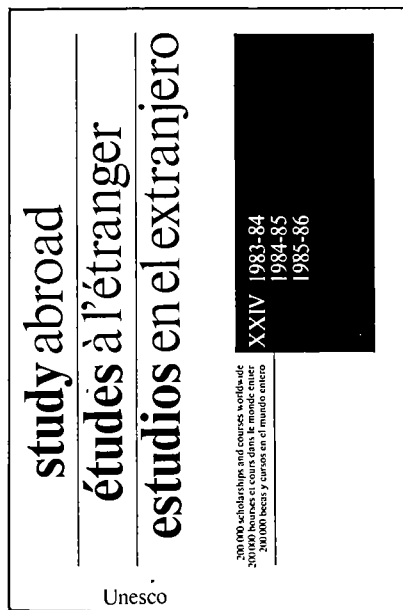
Illustration : Ariane Bailey

Maquettes : Robert Jacquemin

Promotion-diffusion : Fernando Ainsa

Toute la correspondance concernant la Rédaction doit être adressée au Rédacteur en Chef.

200 000 bourses et cours
dans le monde



Prix : 55 FF (France)
19,10 FS (Suisse)
410 FB (Belgique)

11,5 x 21,5 cm
ISBN 92-3-002033-8
anglais — français — espagnol
1104 pages

ETUDES A L'ÉTRANGER

XXIV^e édition. 1983-1984
1984-1985
1985-1986

■ **Un guide complet, précis, régulièrement mis à jour** proposant plus de 200 000 offres : bourses, postes d'assistants, allocations de voyage, cours, séminaires dans plus de 100 pays à travers le monde, dans les universités, grandes écoles et organismes internationaux.

■ **Des informations indispensables aux étudiants** pour leur séjour à l'étranger : conditions d'admission, nombre, montant et durée des bourses, dépôt des candidatures, dates d'inscription, qualifications linguistiques, coût de la vie, documentation, etc.

■ **Dans toutes les disciplines** : droit, sciences humaines, sciences sociales, sciences fondamentales, sciences appliquées, technologie, beaux-arts, journalisme, etc.

* **France : en vente** • dans les librairies universitaires
• à la Librairie de l'Unesco, 7, place de Fontenoy, 75700 Paris
• et par correspondance en joignant votre règlement par chèque bancaire, mandat ou CCP 3 volets Paris 12598-48 F libellé à l'ordre de la Librairie de l'Unesco

* **Autres pays** : S'adresser à notre agent de vente (voir liste ci-dessous)

Pour vous abonner ou vous réabonner alger commander d'autres publications de l'Unesco

Vous pouvez commander les publications de l'Unesco chez tous les libraires en vous adressant directement à l'agent général (voir liste ci-dessous). Vous pouvez vous procurer, sur simple demande, les noms des agents généraux non inclus dans la liste. Les paiements des abonnements peuvent être effectués auprès de chaque agent de vente qui est à même de communiquer le montant du prix de l'abonnement en monnaie locale.

ALBANIE. N. Sh. Botmeve Nam Frasher, Tirana — **ALGÉRIE.** Société nationale d'édition et diffusion (SNED), 3 bd Zirout Youcef, Alger. — **RÉP. FÉD. D'ALLEMAGNE.** Le Courrier de l'Unesco (allemand, anglais, français, espagnol). Mr. Herbert Baum Deutscher Unesco-Kurier Vertrieb Besaltstrasse 57 5300 BONN 3 Autres publications : S. Karger GmbH, Karger Buchhandlung, Angerhofstr. 9, Postfach 2, D-8034 Germering/München Pour les cartes scientifiques seulement : Geo Center Postfach 800830 Stuttgart 80 — **RÉP. DÉM. ALLEMANDE.** Buchhaus Leipzig, Postfach, 140, Leipzig Internationale Buchhandlungen, en R D A. — **ARGENTINE.** Librería El Correo de la Unesco EDILYR S.R.L. Tucumán 1685 1050 Buenos Aires — **AUTRICHE.** Buchhandlung Gerold and Co Graben 31 A-1011 Wien — **BELGIQUE.** Ag. pour les publications de l'Unesco et pour l'édition française du "Courrier" : Jean de Lannoy, 202, Avenue du Roi, 1060 Bruxelles, CCP000-0070823-13 Edition néerlandaise seulement : N.V. Handelsmaatschappij Keesing, Keesinglaan 2-18.21000 Durne-Antwerpen. — **RÉP. POP. DU BÉNIN.** Librairie nationale, B.P. 294, Porto Novo, Ets Kouido G. Joseph, B.P. 1530 Cotonou. — **BRESIL.** Fundação Getúlio Vargas, Editora-Divisão de Vendas, Caixa Postal 9 052-ZC-02, Praia de Botafogo, 188 Rio de Janeiro RJ. — **BULGARIE.** Hemus, Kantora Literatura, bd Rousky 6, Sofia. — **CAMEROUN.** Le secrétaire général de la Commission nationale de la République unie du Cameroun pour l'Unesco, B.P. N° 1600, Yaoundé — **CANADA.** Editions Renouf Limitée, 2182, rue Ste Catherine Ouest, Montréal, Que H3H 1M7. — **CHILI.** Editorial Universitaria S.A., Departamento de Importaciones, casilla 10220, Maria Luisa Santander 0447, Santiago. — **CHINE.** China National Publications Import and Export Corporation, P.O. Box 88, Beijing — **COLOMBIE.** Instituto Colombiano de Cultura, Carrera 3A n° 18/24 Bogota ; El Ancora Editores, Carrera 6a N° 54-58 (101), Apartado 035832, Bogota — **COMORES.** Librairie Maswa 4, rue Ahmed Djoumaï, B.P. 124, Moroni. — **RÉP. POP. DU CONGO.** Librairie populaire B.P. 577 Brazzaville, Commission nationale congolaise pour l'Unesco, B.P. 493, Brazzaville — **CÔTE-D'IVOIRE.** Libraires des Presses Unesco, Commission Nationale Ivoirienne pour l'Unesco, B.P. 2871, Abidjan. — **DANEMARK.** Munksgaard export and subscription service 35 Norre Sogade 1370 Copenhagen K. — **ÉGYPTE (RÉP. ARABE D').** National Centre for Unesco Publications, N° 1, Talaat Harb Street, Tahrir Square, Le Caire —

ESPAGNE. MUNDI-PRENSA Libros S.A., Castelló 37, Madrid 1, Ediciones LIBER, Apartado 17, Magdalena 8, Ondarrea (Vizcaya) DONAIRE, Aptdo de Correos 341, La Coruna, Librería Al-Andalus, Roldana, 1 y 3, Sevilla 4 Librería CASTELLS, Ronda Universidad 13, Barcelona 7 — **ÉTATS-UNIS.** Unipub, 1180 Av. of the Americas, New York, N.Y., 10036 — **FINLANDE.** Akateeminen Kirjakauppa, Keskuskatu 1, 00100 Helsinki, Suomalainen Kirjakauppa Oy, Koivuvuorankuja 2, 01640 Vantaa 64 — **FRANCE.** Librairie Unesco, 7, place de Fontenoy, 75700 Paris C C P. 12 598.48 — **GRÈCE.** Toutes librairies internationales John Mihalopoulos & Son S.A. International Booksellers, 75 Hermou Street, P.O. B. 73, Thessaloniki — **RÉP. POP. REV. DE GUINÉE.** Commission nationale guinéenne pour l'Unesco, B.P. 964, Conakry. — **HAÏTI.** Librairie A la Caravelle, 26, rue Roux, B.P. 111, Port-au-Prince — **HAUTE-VOLTA.** Lib Attie B.P. 64, Ouagadougou. — Librairie Catholique « Jeunesse d'Afrique » Ouagadougou — **HONGRIE.** Akadémiai Könyvesbolt, Váci U 22, Budapest V, A.K.V. Könyvtársok Boltja Népköztársaság utja 16, Budapest VI. — **INDE.** Orient Longman Ltd : Kamani Marg Ballard Estate Bombay 400 038 ; 17 Chittaranjan Avenue, Calcutta 13, 36a Anna Salai, Mount Road, Madras 2, 5-9-41/1 Bashir Bagh, Hyderabad 500001 (AP), 1, 80/1 Mahatma Gandhi Road, Bangalore- 560001, 3-5-820 Hyderabad, Hyderabad-500001 Publications Unit, Ministry of Education and Culture, Ex. AFO Hutments, Dr. Rajendra Prasad Road, Nouvelle-Delhi-110001 ; Oxford Book and Stationery Co., 17 Park Street, Calcutta 700016 ; Scindia House, Nouvelle-Delhi 110001 — **IRAN.** Commission nationale iranienne pour l'Unesco, N° 1188 Enghelab Ave., Rostam Giv Building, Zip Code 13158, P.O. Box 1533, Tehran ; Kharazmie Publishing and Distribution Co. 28 Vesal Shirazi St. Enghelab Avenue, P.O. Box 314/1486, Téhéran. — **IRLANDE.** The Educational Co. of Ir. Ltd., Ballymount Road Wall kinstown, Dublin 12. — **ISRAËL.** A.B.C. Bookstore Ltd, P.O. Box 1283, 71 Allenby Road, Tel Aviv 61000. — **ITALIE.** Licosa (Libreria Commissionaria Sansoni, S.p.A.) via Lamarmora, 45, Casella Postale 552, 50121 Florence. — **JAPON.** Eastern Book Service Shuhwa Toranomon 3 Bldg, 23-6 Toranomon 3-chome, Minato-ku, Tokyo 105 — **LIBAN.** Librairie Antione, A Neuf et frères, B.P. 656, Beyrouth — **LUXEMBOURG.** Librairie Paul Bruck, 22, Grande-Rue, Luxembourg. — **MADAGASCAR.** Toutes les publications : Commission nationale de la Rép. dém. de Madagascar pour l'Unesco, Ministère de l'Éducation nationale, Tananarive. — **MALAISIE.** University of Malaya Co-operative Bookshop, Kuala Lumpur 22-11 — **MALI.** Librairie populaire du Mali, B.P. 28, Bamako — **MAROC.** Librairie « Aux belles images », 282, avenue Mohammed-V, Rabat, C.C.P. 68-74. « Courrier de l'Unesco » pour les membres du corps enseignant : Commission nationale marocaine pour l'Unesco 19, rue Oqba, B.P. 420, Agdal, Rabat (C.C.P. 324-45) — **MARTINIQUE.** Librairie « Au Boul' Mich », 1, rue Perrignon, et 66, av. du Parquet, 972, Fort-de-France. — **MAURICE.** Nalanda Co Ltd, 30, Bourbon Street, Port-Louis. — **MEXIQUE.** Librería El Correo de la Unesco, Acupán 66, Colonia del Valle, Mexico 12 DF —

MONACO. British Library, 30, boulevard des Moulins, Monte-Carlo — **MOZAMBIQUE.** Instituto Nacional do Livro e do Disco (INLD), Avenida 24 de Julho, 1921 r/c e 1ª andar, Maputo — **NIGER.** Librairie Mauclet, B.P. 868, Niamey — **NORVÈGE.** Toutes les publications : Johan Grundt Tanum (Booksellers), Karl Johans gate 41/43, Oslo 1 Pour le « Courrier » seulement : A.S. Narvesens Litteraturnesteste, Box 6125 Oslo 6. Universitets Bokhandel, Universitetsentret, P.O. B. 307, Blindern Oslo 3 — **PAKISTAN.** Mirza Book Agency, 65 Shahrah Quaid-i-azam, Box 729 Lahore 3 — **PARAGUAY.** Agencia de diarios y revistas, Sra Nelly de Garcia Astillero, Pte Franco N° 580 Asunción. — **PAYS-BAS.** Pour les périodiques seulement : D & N — FAXON B.V., P.O. Box 197, 1 000 AD Amsterdam. Pour les publications seulement : Keesing Boeken B.V., Postbus 1118, 1000 B C Amsterdam — **PEROU.** Librería Studium, Plaza Francia 1164. Apartado 2139, Lima — **POLOGNE.** ORPAN-Import Palac Kultury, 00-901 Varsovie, Ars-Polona-Ruch, Krakowski- Przedmiescie N° 7, 00-068 Varsovie — **PORTUGAL.** Dias & Andrade Ltda Livraria Portugal, rua do Carmo, 70, Lisbonne. — **ROUMANIE.** ILEXIM, Export-Import, 3 Calea "13 Decembrie", P.O. Box 1-136/1-137, Bucarest. — **ROYAUME-UNI.** H.M. Stationery Office P.O. Box 276, London S W 8 5 DT ; Mc Carta Ltd, 122 Kings Cross Road, Londres WC1X, 9 DS — **SÉNÉGAL.** La Maison du Livre, 13, av. Roume, B.P. 20-60, Dakar, Librairie Clairafrique, B.P. 2005, Dakar, Librairie « Le Sénégal » B.P. 1954, Dakar. — **SEYCHELLES.** New Service Ltd., Kingsgate House, P.O. Box 131, Mahé, National Bookshop, P.O. Box 48, Mahé. — **SUÈDE.** Toutes les publications : A/B C E. Fritztes Kungl. Hovbokhandel, Regeringsgatan, 12, Box 16356, 103-27 Stockholm, 16 Pour le « Courrier » seulement : Svenska FN-Forbundet, Skolgrand 2, Box 150-50, S-10465 Stockholm-Postgiron 184692 — **SUISSE.** Toutes publications Europa Verlag, 5, Ramistrasse, Zurich, C.C.P. 80-23383 Librairie Pavot, 6, Rue Grenus, 1211, Genève 11. C.C.P. : 12 236. — **SYRIE.** Librairie Sayeh Immeuble Diab, rue du Parlement, B.P. 704, Damas. — **TCHÉCOSLOVAQUIE.** S.N.T.L., Spalena 51, Prague 1 (Exposition permanente) ; Zahracni Literatura, 11 Soukenicka, Prague 1. Pour la Slovaquie seulement : Alfa Verlag Publishers, Hurbanovo nam 6, 893 31 Bratislava — **TOGO.** Librairie Evangelique, B.P. 1164, Lomé, Librairie du Bon Pasteur, B.P. 1164, Lomé, Librairie Moderne, B.P. 777, Lomé — **TRINIDAD ET TOBAGO.** Commission Nationale pour l'Unesco, 18 Alexandra Street, St. Clair, Trinidad, W.I. — **TUNISIE.** Société tunisienne de diffusion, 5, avenue de Carthage, Tunis — **TURQUIE.** Haset Kitapevi A.S., Istiklal Caddesi, N° 469, Posta Kutusu 219, Beyoglu, Istanbul. — **U.R.S.S.** Mejdunarodnaya Kniga, Moscow, G-200 — **URUGUAY.** Edilur Uruguay, S.A. Librería Losada, Maldonado, 1092, Colonia 1340, Montevideo — **YUGOSLAVIE.** Miladost, Ilca 30/11, Zagreb, Cankarjeva Založba, Zopitarjeva 2, Ljubljana ; Nolit, Terazije 27/11, Belgrade — **RÉP. DU ZAIRE.** La librairie, Institut national d'études politiques, B.P. 2307, Kinshasa Commission nationale de la Rep du Zaire pour l'Unesco, Ministère de l'Éducation nationale, Kinshasa.

Wifredo Lam (1902-1982), le grand peintre cubain, naquit au cœur d'une région où le métissage des peuples et des cultures est une donnée historique aussi ancienne que déterminante. De par sa naissance, Lam unissait en lui les quatre éléments majeurs du métissage antillais (l'africain, l'européen, l'indien et le chinois) et il sut mêler avec génie dans son art ce multiple héritage ancestral au cubisme, au surréalisme et aux autres tendances de l'avant-garde européenne. Sa vie et son œuvre sont un des plus hauts exemples de la valeur positive du métissage, tant des peuples que des cultures, dans la lutte contre toutes les formes de racisme.

Photo © Paulo Zapattera, Ferrare, Italie

